

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2016



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 25 mai 2016

***L'engagement du CESE en faveur d'une communication publique
sans stéréotype de sexe***

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS.....	5
Autosaisines.....	5
VOTE DE L'ARTICLE 54 DU REGLEMENT INTERIEUR	6
L'ENGAGEMENT DU CESE EN FAVEUR D'UNE COMMUNICATION PUBLIQUE SANS STÉRÉOTYPE DE SEXE	7
INTERVENTION DE PASCALE VION, PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ.....	11
INTERVENTION DE MARC BATI, COORDINATEUR GÉNÉRAL DU FESTIVAL DU TRÈS COURT MÉTRAGE.....	12
INTERVENTION DE DANIELLE BOUSQUET, PRÉSIDENTE DU HAUT-CONSEIL A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES <i>POURQUOI UNE CONVENTION ?</i>	13
INTERVENTION DE CLAUDIE BAUDINO, UNIVERSITAIRE, POLITOLOGUE, SPÉCIALISTE DU GENRE <i>LE POIDS DES MOTS</i>	17
INTERVENTION DE MME BRIGITTE GRÉSY, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES <i>LE CHOC DES PHOTOS</i>	22
SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CONVENTION POUR UNE COMMUNICATION PUBLIQUE SANS STÉRÉOTYPE DE SEXE.....	38
INTERVENTION DE MME ÉRIKA BAREIGTS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ RÉELLE	40
INTERVENTION DE MME LAURENCE ROSSIGNOL, MINISTRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES	42
ANNEXES.....	49
Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Claudie Baudino.	50
Annexe 2 - Diaporama illustrant les propos de Brigitte Grésy	51

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à quatorze heures quarante.

M. le Président. La séance est ouverte.

COMMUNICATIONS***Autosaisines***

M. le Président. Au cours de sa réunion d'hier, le Bureau a entériné trois autosaisines.

- À la section des affaires sociales et de la santé :
 - la préparation d'un projet d'avis intitulé *Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants*. Le Bureau a souhaité que, outre les obstacles monétaires, la section prenne bien en compte l'ensemble des autres freins à l'accès aux traitements médicamenteux. Ce projet d'avis devrait faire l'objet d'un examen en séance plénière le 9 novembre 2016.
 - la préparation d'un rapport et d'un projet d'avis intitulés : *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*. Le Bureau invite la section à circonscrire précisément le champ des investigations en tenant notamment compte des pétitions en cours sur ce sujet. Des membres de la section des activités économiques pourront être appelés à participer à une réflexion qui compte de nombreux aspects économiques. La fin des travaux est prévue au premier semestre 2017, la date de la séance plénière vous sera communiquée ultérieurement.
- À la section de l'éducation, de la culture et de la communication :
 - la préparation d'une contribution au projet d'avis rapporté par M. Dominique Gillier au nom de la section du travail et de l'emploi intitulée : *Les certificats de qualification professionnelle (CQP)*. Cette contribution portera notamment sur les liens entre diplômes et certificats de qualification professionnelle et sur l'application de la notion de blocs de compétences au sens de la loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie.

VOTE DE L'ARTICLE 54 DU REGLEMENT INTERIEUR

M. le Président. Mes chers collègues, je vous rappelle que nous avons voté notre nouveau règlement intérieur. Or, suite à une difficulté rencontrée avec le cabinet du Premier ministre et, plus particulièrement, le Secrétaire général du Gouvernement, nous devons revoir l'écriture de l'article 54, qui avait été rédigé comme suit : « *Les membres du Conseil peuvent transférer au bénéficiaire des organisations syndicales associatives ou professionnelles qui les ont désignés tout ou partie de la rémunération et de l'indemnité qui leur sont allouées en application des articles 1^{er} et 2 du décret n° 59-602 du 5 mai 1959* ».

Malheureusement, le « *tout ou partie* » n'est pas possible pour des raisons de fiscalité. Nous avons donc eu un refus de la part du Secrétaire général du Gouvernement. En conséquence, nous vous proposons que cet article 54 soit désormais rédigé comme suit : « *Les membres du Conseil peuvent transférer au bénéficiaire des organisations syndicales associatives ou professionnelles qui les ont désignés l'intégralité de la rémunération et de l'indemnité qui leur sont allouées en application des articles 1^{er} et 2 du décret n° 59-602 du 5 mai 1959* ».

Y a-t-il des objections ? Je considère ce point comme acquis et, ainsi, notre nouveau règlement intérieur est validé. Nous espérons avoir très vite le retour du Secrétaire général du Gouvernement, ce qui nous permettra, le 14 juin, de procéder à l'élection des deux vice-présidents complémentaires. Nous vous le confirmerons en temps utile.

Madame Cru a demandé la parole.

Mme Cru. Merci Monsieur le président. Je vous demande un vote formel parce que l'on ne sait jamais ; par les temps qui courent, un recours, malheureux, nous ferait revenir une troisième fois sur cet article. Ce serait dommageable.

M. le Président. Merci Madame Cru. Mes chers collègues, je vous propose donc de procéder au vote sur l'ensemble du texte du règlement intérieur du CESE, ainsi modifié.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 156
- Pour : 152.
- Contre : 3.
- Abstention : 1.

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

L'ENGAGEMENT DU CESE EN FAVEUR D'UNE COMMUNICATION PUBLIQUE SANS STÉRÉOTYPE DE SEXE

M. le Président. Mes chers collègues, pour cette séance plénière, consacrée à l'engagement du Conseil économique, social et environnemental en faveur d'une communication publique sans stéréotype de sexe, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Danielle Bousquet, présidente du Haut-Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Mme Hélène Conway-Mouret, sénatrice, et Mme Catherine Coutelle, députée, Mme Brigitte Grésy, secrétaire général du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, et Mme Baudino, politologue.

Madame la présidente du Haut-conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Madame Danielle Bousquet, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames, Messieurs, vous accueillir aujourd'hui dans cet hémicycle à l'occasion de cette séance plénière est un plaisir et un honneur. C'est également une fierté puisqu'il s'agit -c'est du moins ainsi que je le ressens- d'un moment important.

Important car nous sommes réunis aujourd'hui au Palais d'Iéna pour signer la convention avec le Haut-conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je parlais de fierté ; je suis en effet conscient de la chance qui est la mienne, ici, au Conseil économique, social et environnemental, de présider une assemblée qui donne l'exemple en termes de parité. C'est comme si elle faisait partie de notre ADN.

Nous ne sommes peut-être pas l'assemblée la plus connue, mais nous sommes la plus paritaire. Et c'est ce qui me fait dire parfois que nous sommes sans doute, à bien des égards, mais à celui-là en particulier, la plus représentative de la société française.

Les faits et les chiffres sont là et parlent d'eux-mêmes : plus de 45 % des membres du Conseil économique, social et environnemental sont des femmes et siègent dans cet hémicycle. Sur douze formations de travail, huit sont présidées par des femmes. Je ne doute pas que, grâce aux prochaines nominations des organisations et aux pouvoirs publics, nous arriverons à une stricte parité.

Signer une convention avec le Haut-conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a donc ici une valeur symbolique, mais également du sens, de la cohérence, et il s'agit, je l'espère, d'un point de départ : l'exemple à partir duquel d'autres avancées seront possibles. Car du chemin reste à faire. Nous le savons mieux que d'autres dans cette assemblée : la question de l'égalité femmes hommes et les problématiques touchant les femmes sont en effet régulièrement au cœur des préoccupations de toutes les formations de travail.

Au Conseil économique, social et environnemental - je n'hésite pas à le dire - nous avons, sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres, une véritable expertise, grâce notamment à l'action volontaire de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, une délégation créée il y a 16 ans sur le modèle de celle existant au parlement. Cette délégation, que préside aujourd'hui Pascale Vion, s'est donné pour mission la nécessaire promotion de la mixité, et ses travaux l'illustrent.

Les différentes sections du Conseil économique, social et environnemental ont également produit de nombreux travaux sur l'égalité hommes-femmes. Je n'en citerai que quelques-uns :

- l'étude de Françoise Milewski en novembre 2013 sur *Le travail à temps partiel* ;
- celle consacrée à *L'éloignement des femmes du marché du travail*, présentée par Hélène Fauvel en février 2014 ;
- l'avis consacré à *La protection maternelle et infantile*, présenté par Christiane Basset en octobre de cette même année ;
- *La lutte contre les violences faites aux femmes*, étude parue en novembre 2014, que l'on doit à Pascale Vion ;
- L'avis centré sur *La nécessaire mixité des métiers*, présenté le même mois par Patrick Liébus.

Voilà pour un aperçu des travaux que notre assemblée peut produire sur ces sujets et qu'elle produit régulièrement.

Dernier en date : l'étude présentée, à la fin du mandat précédent, par Claire Guichet dans le cadre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, intitulé *Les forces vives au féminin*. Je souhaiterais y revenir d'un mot tant ce travail marque, selon moi, une nouvelle étape de notre engagement dans une démarche plus encore en profondeur.

Que nous dit cette étude ? Elle nous dresse un panorama fort complet de la place des femmes dans les organisations de la société civile. Le constat est éloquent dans le sens où il est révélateur d'une inégalité tenace. La part des femmes dans les exécutifs des organisations ne progresse, en effet, quasiment pas. Ce à quoi s'ajoute une division toujours très sexuée du travail dans notre pays.

Cette étude est également porteur d'un message simple : la parité ne se limite pas à un pourcentage, aussi symbolique soit-il. Nous ne saurions nous contenter d'une simple approche quantitative, insuffisante, car le constat s'impose : l'existence de la parité s'arrête trop souvent là où le pouvoir commence. Les femmes continuent de se voir cantonnées dans des domaines, des secteurs et des postes jugés peu susceptibles de mettre en œuvre des compétences spécifiques, attribués en fonction de qualités supposées naturelles relevant de stéréotypes.

Résultat : aujourd'hui, malgré les efforts d'une majorité, les femmes sont encore trop peu visibles, tant dans les structures de pouvoir des organisations qu'à l'extérieur.

Dans le but de combattre ces inégalités, l'étude de Claire Guichet met en avant plusieurs préconisations. J'en évoquerai deux ici qui méritent d'être soulignées car elles entrent en résonance avec l'événement qui nous rassemble aujourd'hui.

Pour combattre les inégalités de genre, il est tout d'abord nécessaire d'accepter collectivement leur existence, puis de mettre à jour régulièrement les statistiques sexuées qui permettront alors de mettre la réalité en évidence, au regard des responsabilités exercées.

Il est ensuite suggéré que les organisations mobilisent leurs outils de communication, débarrassés de tout stéréotype.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : d'une vision stéréotypée de la société, d'une vision étriquée, sexuée, reproductrice d'inégalités et d'injustices et fondée sur une construction sociale archaïque. Une vision qui, faut-il le préciser, n'est pas celle de notre assemblée. C'est pourquoi je vous propose d'aller de l'avant.

Il ne s'agit, en effet, pas d'un tournant pour nous - qui suivons déjà depuis longtemps ce cap - mais bien de progresser encore en signant cette convention avec le Haut-conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Une convention qu'accompagne un guide pratique que vous avez peut-être déjà en main ou que vous découvrirez tout à l'heure.

Je veux m'adresser ici aux Conseillères et aux Conseillers, mais aussi à tous les agents de la maison. Je souhaite sincèrement que ce document soit mis en application, et qu'il le soit de manière engagée. Il ne me paraîtrait d'ailleurs pas absurde qu'au-delà de notre assemblée, dans nos organisations, nous puissions être également les défenseurs et promoteurs de cette démarche pratique et égalitaire.

L'objet de ce guide est avant tout de permettre de faire disparaître ces représentations schématiques qui s'attachent au masculin et au féminin comme si le sexe déterminait des comportements, comme s'il était à l'origine de traits psychologiques particuliers, comme s'il conditionnait à coup sûr tel ou tel type de sentiment, d'attitude, de réaction, de perception de la réalité. Ce sont ces croyances profondément ancrées dans notre société qui génèrent automatiquement les inégalités.

À cet égard, nous aurions tort de penser que le changement dans nos communications est un détail car la langue et les mots que nous utilisons reflètent l'organisation de notre société et notre façon de penser le monde.

Les mots utilisés sont importants ; ils donnent à voir la manière dont chacun se représente son espace, son rapport aux autres, son rapport au monde.

Il est ici proposé d'adapter notre communication et notre expression à une vision moderne et égalitaire de la société, celle que nous défendons précisément au Conseil.

Je signe cette convention parce que je crois très sincèrement qu'il est temps de mettre un terme aux inégalités et parce que je crois qu'il est plus intelligent de s'attaquer aux causes qu'à leurs effets.

Je sais, pour l'avoir entendu fréquemment dans plusieurs univers - professionnels, familiaux, amicaux - que beaucoup considèrent ce combat comme anecdotique, que se battre pour la féminisation d'un terme ou de l'utilisation d'un article serait même accessoire, secondaire, voire contre-productif, et qu'il en existe de plus concrets à mener, pour l'égalité salariale ou pour l'accès aux postes à responsabilité, combats qu'au passage, nous menons en parallèle au Conseil économique, social et environnemental.

Je suis au contraire persuadé de la force des mots, du langage, de l'écriture, qui sont avant tout des véhicules de la pensée ; faisons en sorte que ces mots et la façon de les employer soient le reflet de notre progrès, de notre désir d'égalité et non l'outil de nos peurs, de nos *a priori* et finalement, de notre immobilisme.

Je travaille au sein de cette assemblée avec 232 Conseillères et Conseillers ; toutes et tous ont des particularités liées à leur personnalité, à leur construction familiale et sociale, à leur expérience de vie, à leurs croyances et convictions, ce sont elles qui font les différences. Ces différences qui produisent notre richesse collective bien plus que notre genre. Et si je peux émettre un souhait pour demain, c'est que disparaisse le mot même de « parité » pour cause de caducité et d'obsolescence.

Le Conseil économique, social et environnemental pourra alors être fier d'avoir ouvert la voie, fidèle en cela à l'engagement fort et responsable qui est le sien en faveur de la modernisation de la société. Le Conseil économique, social et environnemental, à ce moment, aura su regarder les hommes et les femmes pour ce qu'ils sont : des êtres humains « *libres et égaux en droits* », suivant la formule consacrée.

Souhaitons ensemble que la signature de cette convention par le Conseil économique, social et environnemental en déclenche d'autres demain et que les autres assemblées, les ministères et le plus grand nombre d'organisations institutionnelles se joignent à nous rapidement.

C'est ma volonté, mon espoir, mon engagement ; et mon engagement, vous l'avez compris, ce n'est pas la loi du genre.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

**INTERVENTION DE PASCALE VION,
PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES
ET À L'ÉGALITÉ**

M. le Président. Mes chers collègues, je vais maintenant laisser la parole à Pascale Vion, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

La parole est à Mme Vion.

Mme Vion. Madame la présidente du Haut-conseil à l'égalité femmes hommes, Madame la secrétaire générale du Conseil supérieur à l'égalité professionnelle, Mesdames les expertes, Mesdames et Messieurs, le 8 mars dernier, journée internationale de lutte pour le droit des femmes, le bureau du CESE a adopté la convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe du Haut-conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, et nous assistons aujourd'hui à sa signature officielle.

En tant que présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental, je me réjouis de voir organisée une telle assemblée plénière sur le thème de l'engagement de notre Conseil en faveur d'une communication publique sans stéréotype.

Cette plénière a pour objectif de donner une dimension solennelle à cette signature, mais aussi de faire comprendre, à toutes et tous, les enjeux qui y sont attachés et d'appeler l'ensemble des membres du CESE à appliquer et à diffuser cette convention dans leurs propres organisations. Elle se veut aussi pédagogique à l'égard du personnel du Conseil qui appuie les rapporteurs dans la rédaction des avis, études et rapports, mais également des chefs de service amenés à rédiger des fiches de postes, passer des marchés, produire des notes internes, etc.

Les interventions de Claudie Baudino, politologue spécialiste des rapports entre le genre et le sexe dans la langue et de Brigitte Grésy, haute fonctionnaire et spécialiste des stéréotypes et des agissements sexistes, nous permettront de comprendre comment la langue française rend les femmes invisibles et pourquoi il est nécessaire d'adopter une langue débarrassée des stéréotypes de sexe. Le CESE permettra de dépasser les inquiétudes, les freins. Pour une bonne appropriation et une bonne application de cette convention, je vous ramène au guide qui nous a été distribué tout à l'heure en même temps que nous émargions.

Suite à la création d'un partenariat avec le festival international du *Très court métrage* - dont les organisateurs, Lionel Auzet et Marc Bati vous parleront plus longuement - notre séance sera également ponctuée par le visionnage de très courts métrages sur les stéréotypes, issus de la sélection « *Paroles de femmes* ».

Enfin, notre assemblée plénière se conclura par les interventions des ministres, Erika Bareigts et Laurence Rossignol, ce qui donne déjà à cette plénière toute l'envergure qu'elle mérite.

Je vais donner la parole à Marc Bati qui vous présentera de manière bien plus efficace le festival du *Très court métrage*, événement sans frontières qui a lieu dans vingt-trois pays et qui comporte cette sélection « *paroles de femmes* ».

INTERVENTION DE MARC BATI, COORDINATEUR GÉNÉRAL DU FESTIVAL DU TRÈS COURT MÉTRAGE

M. Bati. Je suis très heureux de venir vous présenter « *Paroles de femmes* » qui est une sélection phare du *Très court international film festival*, un événement autour du très court métrage, des films de trois à quatre minutes, ce qui sera le temps de mon intervention aujourd'hui.

Ce festival prépare sa 18^{ème} édition les 10, 11 et 12 juin prochains : à Paris, au forum des images, avec des projections dans près de 80 villes simultanément et dans une trentaine de pays. Ces petits films - par leur durée ! - vont être présentés aussi bien en France qu'autour du monde.

Parmi toutes les sélections thématiques de ce festival, l'une vous intéressera en premier lieu, « *Paroles de femmes* », qui présente chaque année une vingtaine de films très courts, faits par des réalisatrices et aussi des réalisateurs. Le point commun, c'est que les personnages principaux sont des femmes. Il y a des comédies, des choses légères, mais aussi des films plus graves, plus sérieux. Un certain nombre d'entre eux abordent les sujets des droits des femmes, des stéréotypes et différents points qui intéressent en premier lieu toutes les personnes ici présentes.

C'est aussi l'occasion d'une compétition. Chaque année un prix du droit des femmes est remis, en partenariat avec le ministère des Droits des femmes. Un film sera donc récompensé cette année, le 10 juin, à Paris au forum des images.

Ces films très courts de « *Paroles de femmes* » sont des outils très utiles pour faire passer des messages en un temps très court. Vous allez en découvrir quelques-uns aujourd'hui. Dans le cadre d'une séance comme aujourd'hui, cela peut faire des petits moments très courts qui ne prennent pas trop de temps au débat, mais qui illustrent et permettent de faire avancer sur les sujets des droits des femmes.

(Applaudissements)

Mme Vion. Merci à vous, Monsieur Bati. Nous allons lancer le premier très court métrage espagnol - *Recursos humanos, Ressources humaines* - qui est très représentatif. Sachez également que, au cours de sa séance du 15 mai dernier, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du CESE a eu la possibilité d'être jury de la sélection 2016. Nous avons visionné les 22 films en compétition cette année et les avons notés.

Projection du très court métrage Recursos Humanos.

(Applaudissements)

Mme Vion. Le visionnage de ce premier très court métrage, qui date de 2012 ayant déjà conduit à quelques réflexions, quelques rires et sourires dans cette assemblée, je laisse la parole à une femme politique, grande militante des droits des femmes, que l'on ne présente plus ou presque. Elle a été vice-présidente de l'Assemblée nationale et - dans le cadre de son mandat de député à l'Assemblée nationale et de vice-présidente de la délégation aux droits des femmes de cette instance - elle s'est occupée de la prostitution, des IVG, de la contraception, de la parentalité.

Madame Danielle Bousquet qui vient d'être reconduite présidente du Haut-conseil pour l'égalité femmes hommes par le Président de la République.
(*Applaudissements*)

**INTERVENTION DE DANIELLE BOUSQUET, PRÉSIDENTE DU HAUT-CONSEIL
A L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
POURQUOI UNE CONVENTION ?**

Mme Bousquet. Merci Madame la présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité. Monsieur le président du Conseil économique, social et environnemental, Mesdames et Messieurs les membres du CESE, au nom du Haut-conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, que je représente ici, je voudrais vous dire à quel point je suis heureuse et honorée d'être-là parmi vous lors de cette assemblée plénière que vous avez voulu consacrer à la communication sans stéréotype de sexe.

Organiser un tel événement consacré à ce sujet, dans l'hémicycle de la troisième assemblée constitutionnelle de notre pays - comme vous l'avez si bien dit Monsieur le président - est, je crois, inédit. Je sais d'expérience que, devant l'ampleur des inégalités ce sujet peut apparaître comme secondaire et que le mettre à l'agenda peut ne jamais être « *le bon moment* ». Et pourtant, la communication imprègne nos quotidiens et celui de nos concitoyens et concitoyennes. La vigilance qu'il faut exercer dans ce domaine est donc essentielle en ce qui concerne la diffusion de ce que l'on peut appeler une culture de l'égalité, mais essentielle aussi pour prévenir les stéréotypes qui nourrissent les violences sexistes.

Je vous remercie donc infiniment et très sincèrement, Madame la présidente de la délégation, Chère Pascale Vion, pour votre rôle moteur dans la tenue de l'événement qui nous réunit. Vous êtes membre de droit de notre instance consultative indépendante qu'est le Haut-conseil à l'égalité entre femmes et hommes et vous avez su créer dès le premier jour de votre nomination les conditions d'une parfaite intelligence entre nos deux institutions. Vous dites souvent qu'en matière d'égalité femmes hommes nous avons déjà beaucoup attendu. Je partage cette conviction et je crois que maintenant, le temps presse.

Je tiens également à vous remercier très sincèrement, Monsieur le président, de vous être laissé convaincre et d'avoir bien voulu accorder à ce sujet toute l'importance qu'il mérite, voire qu'il réclame. En s'engageant aujourd'hui dans cette démarche que vous avez décrite, le CESE fait ainsi figure d'institution pionnière.

Pourquoi le Haut-conseil a-t-il mis au point ce guide pratique, *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe* - le titre est un peu long, je crois qu'il va falloir qu'on le revoie - et pourquoi est-ce aussi important que le CESE et chacune et chacun de ses membres s'en saisisse ?

En octobre 2014, à la suite d'une saisine ministérielle, je remettais au ministre alors en charge de l'Égalité et des droits des femmes un rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes de sexe. Ce rapport abordait plusieurs champs : l'éducation, les médias - dont vous parlera Brigitte Grésy qui à l'époque pilotait cette partie-là - la communication institutionnelle. Notre Haut-conseil plaidait alors pour une démarche structurée et structurante qui est le souci de la cohérence entre le discours public et les politiques publiques. C'est ce devoir de cohérence qui a présidé à l'élaboration du document que vous avez entre les mains.

Nous l'avons vu, nous le savons, le langage est politique et les représentations du monde et des êtres qui le peuplent sont tout sauf neutres dans le regard et la pensée de nos concitoyennes et concitoyens et, *in fine*, dans la persistance des inégalités. Un signe est révélateur à mon sens, c'est l'opposition farouche que cela soulève et qui confirme que nous touchons là à un sujet très important, voire presque tabou, parce que la question du langage, comme la question de la parité, est une affaire de pouvoir. Les deux renvoient à la manière dont s'est construite la République française en excluant les femmes.

Or, pour certains, la Révolution française reste un mythe et à ce titre ne souffre aucune interrogation. Et pourtant - je le dis très tranquillement aussi aux membres de l'académie française - si la langue française est immortelle, elle ne saurait être immuable ; au contraire, elle doit pouvoir vivre de toutes ses richesses. J'affirme qu'être rigoureux quant à l'utilisation des règles de notre langue n'exclut en aucune manière d'user du langage dans toute sa plénitude sans avoir à tirer un trait sur la moitié de l'humanité.

C'est pourquoi, aujourd'hui, notre langue doit refléter l'une des plus grandes révolutions démocratiques qui traversent nos sociétés : l'avènement des femmes comme des égales, comme des citoyennes à part entière.

Dans cette révolution en marche, de par sa fonction même, le CESE a un devoir d'exemplarité, d'entraînement, et le devoir d'être en phase avec les évolutions de la société, comme vous l'avez si bien dit Monsieur le président, comme il a toujours su le faire. Effectivement, nous constatons que le CESE est au rendez-vous en tant qu'assemblée constitutionnelle la plus paritaire de France. Je vous en félicite.

Le CESE fait donc preuve d'une grande cohérence en étant la première assemblée à faire sien ce guide. Le CESE est au rendez-vous de ces milliers de citoyennes et de citoyens qui ne se résignent pas à reproduire les stéréotypes et les inégalités et qui agissent pierre après pierre pour construire l'égalité. Telles ces femmes qui veulent être visibles et qui tiennent à ce qu'on les appelle postière, chirurgienne, présidente, cheffe cuisinière, ou encore ces hommes qui font le choix de métiers traditionnellement occupés par des femmes comme assistant maternel, infirmier ou secrétaire, ou qui désormais boycottent les tribunes lorsqu'ils y sont invités et que les tribunes sont à 100 % masculines.

Quand le CESE est au rendez-vous de l'égalité entre les femmes et les hommes, ce sont toutes les organisations qui y sont représentées qui sont aussi à ce rendez-vous et qui font écho au combat des femmes issues de leurs rangs. Des femmes d'exception qui se sont battues dans les mouvements ouvriers, syndicaux, agricoles ou ailleurs pour faire reconnaître leurs droits et pour replacer cette question au cœur de la question sociale. En engageant votre institution vers une communication non sexiste, vous affirmez avec force que l'action pour l'égalité se joue aussi à travers une communication égalitaire et inclusive.

Le guide de la communication, que nous avons produit et qui propose dix recommandations pratiques - vous le verrez en le feuilletant - est assorti d'une convention par laquelle l'institution signataire prend trois engagements :

- reconnaître l'importance de prévenir et de faire reculer les stéréotypes de sexe dans la communication publique, en interne comme en externe ;
- adopter le guide et le diffuser, pour usage, à son personnel ;
- transmettre ce guide aux prestataires extérieurs qui vont travailler sur la communication de l'institution signataire.

Ce qui me semble aussi intéressant, c'est que - au-delà du langage, des mots à utiliser, de la forme de ceux-ci - ce guide conduit aussi à une réflexion sur les images que vous utilisez pour vos événements ou dans vos publications ou encore - ce qui n'est pas inintéressant non plus - sur la part des femmes et des hommes dans les auditions qu'organisent tout au long de l'année les sections ou les délégations diverses.

Dans les médias par exemple, seule une femme sur cinq figure parmi les expertes invitées. Je crois que cela vaut la peine de regarder ce qu'il se passe au CESE.

Si ce guide de la communication n'est pas un « *trait à penser* », il est un pense-bête utile dans le chemin vers l'égalité parce que, sans doute, son caractère pratique - au-delà du long travail qu'il a demandé en matière de synthèse et de réflexion - explique-t-il le fait qu'il ait suscité autant d'appétence ; lorsqu'il a été présenté et publié le 5 novembre dernier, les médias s'en sont fait largement l'écho.

J'insiste là-dessus car j'ai été heureusement surprise et extrêmement surprise de voir que l'immense majorité des médias en a fait un traitement sérieux et positif sans aucun procès et sans caricature.

Je crois que c'est un signal de plus qui montre que les mentalités changent parce que vous l'avez dit également Monsieur le président, il y a quelques années, ce sujet aurait été épinglé comme quelque chose de complètement accessoire.

Aujourd'hui il a été traité de manière très sérieuse.

Ce guide rencontre un véritable succès et les demandes d'envoi du guide, en grande quantité, se sont multipliées. Il a été téléchargé plusieurs milliers de fois sur notre site Internet et nous avons tiré 10 000 exemplaires qui ont été très vite épuisés. D'ailleurs, vous avez dû imprimer vous-mêmes les exemplaires qui vous ont été distribués. Il enregistre des soutiens de poids grâce à la signature des conventions d'engagement comme le Président du CESE va le faire dans quelques instants.

Au départ, nous avons cinq signataires et c'était un choix assumé car il relève du champ de l'éducation ou s'inscrit dans les territoires. C'était le cas de l'ONICEP, du CNFPT, d'Univers Sciences, du Conservatoire national des Arts et Métiers et de l'Université Paris Ouest Nanterre.

C'était un choix assumé car nous pensons que la force de l'exemple public doit d'abord s'adresser aux nouvelles générations. À ces cinq premiers signataires se sont ajoutés le ministère de la Justice, l'association Communication publique, la région Bretagne et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) ; et plusieurs autres institutions sont sur le point de rejoindre ces premiers signataires.

Cet outil - je le dis pour ceux d'entre vous qui seraient tentés de le présenter à leurs instances - s'adresse prioritairement aux organisations qui reçoivent des financements publics. Le Haut-conseil promeut le principe « *d'égaconditionnalité* ».

Ce guide est à la disposition aussi de toute organisation qui a la volonté de s'engager dans cette démarche de l'égalité.

Mesdames, Messieurs, vous qui êtes membres du CESE, vous représentez l'ensemble des forces vives de notre pays, vous avez le pouvoir de mettre à l'agenda de votre organisation d'origine la question de la communication non sexiste et d'inviter votre organisation à utiliser cet outil que nous mettons à votre disposition.

Je vais maintenant ouvrir des guillemets en vous disant : « *Bien que les habitudes aient la vie dure, c'est aussi pour les jeunes générations que nous devons rappeler que tout est possible. Ces jeunes générations sont les bâtisseurs de demain, et seule l'innovation dont les jeunes sauront faire preuve permettra de construire un avenir durable* ».

Cela pourrait être de moi, ce n'est pas le cas. C'est du maire de Colombier-Saugnieu, commune du département du Rhône, de 2 500 habitants, qui a pu s'engager dans cette démarche et qui utilise maintenant quotidiennement ce guide pratique, notamment dans son bulletin municipal.

Comment imaginer que si une commune de 2 500 habitants, avec le peu de services que l'on connaît dans une commune de cette taille, a été capable de mettre cela en œuvre, cela ne soit pas possible partout ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme Vion. Merci, Madame la Présidente.

Pour répondre à votre question, sur l'année 2015, sur l'ensemble des formations de travail du CESE, 29 % de femmes ont été auditionnés, le reste était des hommes... sachant que dans ces 29 %, la délégation aux droits des femmes a auditionné 93 % de femmes l'an dernier ; non pas que nous fassions un sexisme dans l'autre sens, mais, bien souvent, quand il s'agit des questions de femmes, ce sont des femmes qui sont les expertes.

Avant de passer la parole à Claudie Baudino, politologue, spécialiste des controverses linguistiques et des questions de représentations, je vous invite à regarder un très court métrage qui s'intitule : *Le machisme ordinaire*

Ce n'est pas un *scoop*, mais, de la sélection 2016, c'est le film qui a remporté la majorité des suffrages de la délégation aux droits des femmes du CESE.

(Projection du court métrage « Le machisme ordinaire »)

(Applaudissements)

Mme Vion. Madame Baudino, je vous invite à venir nous rejoindre à la tribune pour nous expliquer le rapport du genre avec la langue et nous montrer les enjeux des usages linguistiques.

**INTERVENTION DE CLAUDIE BAUDINO, UNIVERSITAIRE,
POLITOLOGUE, SPÉCIALISTE DU GENRE
*LE POIDS DES MOTS***

Mme Baudino. Bonjour, Monsieur le président, Madame la présidente de la délégation, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord vous remercier de m'avoir invitée à intervenir à l'occasion d'un engagement qui signifie beaucoup pour quelqu'un comme moi qui a consacré l'ensemble de ses recherches aux controverses sur l'usage du féminin des noms de métiers.

Quand on parle d'usage de noms sexistes en France, on pense immédiatement à l'usage des féminins de noms de métiers ou alors à la petite question : doit-on dire « *madame le président* », « *madame la présidente* » ? Une question qui peut se décliner de bien des façons.

On pense à cette question car en français, le nom varie en genre, ce qui n'est pas le cas de toutes les langues. On pense à cette question aussi car, comme l'a dit Danielle Bousquet, elle a fait l'objet de nombreuses controverses et débats depuis le 19^{ème} siècle. C'est un sujet récurrent dans la presse ; un sujet qui fait rire, un sujet anecdotique. Comme l'a dit aussi le Président Bernasconi, c'est un sujet que l'on du mal à prendre au sérieux.

Or si ce sujet nous est familier, l'ensemble de mes recherches a consisté à prendre ce sujet au sérieux, a montré qu'il était autre chose qu'une petite question sur laquelle on pouvait rire mais qu'il y avait bien au contraire de l'enjeu politique dans la langue.

Aussi, pour essayer avec vous de saisir le sens et les enjeux de votre engagement, je voudrais vous inviter à nous départir des cas individuels, des bons mots, des exemples qui font rire pour replacer ces usages dans une continuité historique.

Je vais donc vous parler du « *poids des mots* » comme l'indique le titre de ma communication, mais c'est plutôt du poids politique des mots dont je vais vous parler.

Je vais essayer de mettre en évidence devant vous rapidement deux logiques qui vont illustrer ce poids politique des mots.

La première logique est le jeu en quelque sorte entre les mots et la société qui les prononcent, l'articulation entre la règle d'usage et la norme sociale. Ce sera l'objet d'un premier schéma. Dans un deuxième temps, je vous montrerai une seconde logique : le jeu entre la norme, la norme académique et l'usage (Cf. *diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Voici le premier schéma qui illustre la première logique dont je vais parler : la règle de grammaire au service de l'inégalité. Ce schéma est assez simple ; il reprend trois grands moments de l'histoire de l'égalité entre les femmes et les hommes : la fin du 19^{ème} siècle, les années 1980 et la fin du 20^{ème} siècle.

Pour chaque période, j'ai distingué la principale question en débat ; le plus important, dans ce schéma, ce sont les deux dernières colonnes à travers lesquelles je vous invite à comparer la réponse donnée dans le champ politique et dans le champ linguistique.

Au 19^{ème} siècle, la question qui se pose est celle du libre accès de toutes à tous les métiers et à toutes les fonctions. C'est le moment de la première femme avocate, médecin, professeur des universités.

Dans le champ professionnel, il est difficile de dire non à ces femmes même si elles vont conquérir ces bastions de haute lutte ; il est difficile de leur refuser à partir du moment où elles remplissent les conditions, c'est-à-dire dument diplômées

D'une certaine façon, dans le champ politique - même si je ne minimise pas les difficultés qu'il a fallu à ces femmes pour conquérir ces bastions - les pionnières ont ouvert la voie et l'accès à toutes et quelque part l'exception est devenue la règle.

Au même moment, dans la langue, au 19^{ème} siècle, elles utilisent très facilement les féminins. Il y a même une pléthore de formes féminines pour nommer les femmes aussi bien dans le champ professionnel que social. Et ce qui va se passer - je me base sur mes travaux sur les journaux de l'époque, notamment sur l'accès de la première femme à la profession d'avocat, Jeanne Chauvin - est que l'on va voir que l'usage va nommer la pionnière au féminin.

On va nommer la première femme avocat, « avocate ».

Mais dans un second temps - et tout au long du XX^{ème} siècle - l'usage va se masculiniser et va, en quelque sorte, jouer le rôle de rempart contre l'égalité, indivisibiliser toutes ces conquêtes inéluctables auxquelles la société ne pouvait pas dire non.

Le deuxième moment que j'aimerais vous inviter à considérer, ce sont les années 1980.

Dans les années 80, nous avons passé tout ce moment où les bastions sont tombés, mais le principe d'égalité entre les femmes et les hommes, le principe d'égalité professionnelle n'a pas encore été posé. Il s'agit de poser un principe général. Cela va être fait avec la loi du 13 juillet 1983, première loi affirmant le principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Encore une fois, je ne minimise pas les difficultés, mais le principe est posé. C'est dans la logique de ces conquêtes.

Au même moment - certains d'entre vous s'en souviennent peut-être - Yvette Roudy (à l'origine de cette loi) avait créé une commission pour féminiser les noms des métiers. Le travail de cette commission a suscité la colère des académiciens qui sont devenus, à partir de ce moment-là, la « tête de pont » de l'opposition à cet usage.

Pour s'opposer à cet usage, les académiciens ont rédigé la « *déclaration du 14 juin 1984* » - qui fait en quelque sorte référence - dans laquelle ils prennent une position extrémiste. Il faut bien le savoir. Parmi les linguistes, vous avez une pluralité de positions. Vous en avez une, qui est à l'extrême, consistant à dire que le genre et le sexe n'ont rien à voir l'un avec l'autre. C'est celle que vont choisir de défendre les académiciens. Mais c'est une position qui est extrême linguistiquement. Le plus intéressant c'est qu'ils vont affirmer l'inégale valeur des deux genres (masculin et féminin). Au moment où le principe d'égalité professionnelle est affirmé, dans la langue et la controverse linguistique, on réaffirme l'inégalité des deux genres.

Je passe à ma troisième période, la fin du XX^{ème} siècle. C'est ce que l'on a appelé le débat paritaire.

C'est le moment où les principes d'égalité ont été posés. La question qui se pose est celle de la promotion de l'égalité réelle. Cette dernière va être conquise de haute lutte ; on va reconnaître la dualité de l'humanité, faite de femmes et d'hommes, et en tirer les conséquences à travers les lois de 1999, 2000. Je ne reviens pas sur ce point.

Au même moment - ce n'est pas un hasard -, les femmes du gouvernement Jospin se font appeler « madame la secrétaire d'État », « madame la Ministre ». Cela provoque la colère de l'Académie. À l'époque, Lionel Jospin nomme deux commissions, l'une plutôt favorable à la féminisation, l'autre plutôt favorable à la position académique. Elles vont finalement s'entendre pour signer le guide intitulé *Femme, j'écris ton nom*, publié à la documentation française en juin 1999.

Dans ce guide, l'on nous dit une chose importante : il n'y a aucun obstacle d'ordre grammatical ou linguistique à la féminisation des métiers. Cependant, on nous recommande d'utiliser la fonction générique du masculin, d'utiliser le masculin générique, notamment dans les offres d'emploi, afin de préserver la neutralité du sujet de droit. Au moment où cette question de la neutralité du sujet de droit, du sujet politique, est en discussion dans le champ politique, au moment où on cède dans le champ politique, une résistance se manifeste dans le champ linguistique.

La langue est un terrain sur lequel les résistances se sont fait entendre. C'est un terrain où la préférence pour l'inégalité s'est fait entendre. C'est un terrain où le poids des mots est véritablement politique. On n'est pas uniquement dans des débats linguistiques car ceux-ci sont très rapidement réglés.

La logique que je vous montre ici paraît implacable. Cependant, c'est une logique qui peut être renversée. Je me suis arrêtée au début du XX^{ème} siècle. Dans mon deuxième schéma, je vais passer au XXI^{ème} siècle et vous parler d'une évolution silencieuse qui concerne aussi l'Académie française, parce que l'Académie évolue.

Ce deuxième schéma concerne la Norme ; j'ai écrit avec un N majuscule, car c'est la norme académique et je vais parler uniquement de l'Académie. Là encore, vous allez voir, c'est très simple. J'ai balayé les différentes périodes historiques que je vous ai déjà présentées en rajoutant l'année 2014.

Sur la première ligne, il y a l'interrogation dans l'usage. Sur la deuxième, vous avez la réponse de l'Académie. Je vais vous inviter à comparer les années 1980 et la fin du XX^{ème} siècle.

Dans les années 1980, les femmes sont nommées au masculin dans les métiers valorisés et les fonctions de pouvoir. Cette commission de terminologie est créée. La déclaration du 14 juin pose deux points. D'une part, elle nous dit que la langue et la société sont deux sphères n'ayant rien à voir l'une avec l'autre. D'autre part, elle nous dit que l'usage est souverain.

À la fin du XX^{ème} siècle, au moment du débat paritaire, lorsque les femmes du gouvernement se mettent à se faire appeler « *madame la Secrétaire* » et « *madame la Ministre* », l'Académie française fait appel au Président de la République. Le 9 janvier 1988, elle lance une adresse ; autrement dit, celle qui disait que les questions de langue doivent être réglées par les académiciens, les questions politiques par les femmes et les hommes politiques, en appelle tout à coup au politique. Donc, elle transgresse le principe qu'elle a elle-même posé. Le plus important est qu'elle publie une mise au point en 2002.

Si vous lisez les déclarations de l'Académie française, vous verrez qu'elle fait chaque fois référence à ses précédentes déclarations. De sorte qu'on a l'impression qu'elle est toujours dans la même logique. Mais ce n'est pas vrai puisqu'elle se contredit. En 2002, elle dit : « *D'ailleurs, nous sommes d'accord avec la conclusion que nous émettions en 1984.* » Vous le voyez à l'écran, j'ai barré la phrase qu'elle a omise. Comme par hasard, c'est la phrase qui rappelle la souveraineté de l'usage.

À un moment où l'usage, à la fin du XX^{ème} siècle, devient plus favorable au féminin, l'Académie gomme la référence à l'usage de ses textes. Cela me paraît assez significatif.

Je passe à 2014. Vous avez tous entendu parler de cet incident qui a eu lieu à l'Assemblée nationale où un député a refusé d'appeler la Présidente de séance « *madame la Présidente* ». À l'époque, il s'est fondé sur l'Académie française. Cette fois, cela a été un peu trop.

L'Académie française a un rôle de gardienne de l'usage dans ses statuts. Donc, elle ne peut pas ignorer l'usage. Elle ne peut pas ignorer le fait que le féminin entre dans l'usage. Le 10 octobre 2014, quatre jours plus tard, elle a publié une déclaration ; c'est une déclaration assez compliquée, confuse, parce que l'Académie française a du mal à s'y retrouver dans ses positions - qui sont parfois orthogonales les unes avec les autres. Il est important de noter qu'elle commence par utiliser elle-même « *madame la Présidente* » - dès la première ligne) - soulignant ainsi qu'il y a effectivement une tolérance et que l'on peut mettre en accord le genre naturel et le genre grammatical. Ensuite, elle réaffirme, en dernier, la souveraineté de l'usage.

Autrement dit, l'Académie française évolue. C'est important, même si c'est une évolution qui est silencieuse.

Monsieur le président, mesdames messieurs, selon moi, le sens de votre engagement est double. Il reconnaît que les mots ont un poids, un poids politique. Il reconnaît que les mots peuvent jouer un rôle de rempart contre l'égalité, qu'ils peuvent aussi rééquilibrer la balance. Votre engagement va à la fois dans le sens de l'histoire, car il reconnaît la légitimité des femmes, mais il va aussi dans le sens de l'usage et c'est quelque chose d'important.

Je vous remercie.

(*Applaudissements*)

Mme Vion. Je vous remercie, Madame Baudino, pour votre explication extrêmement intéressante, enrichissante et constructive. Après le poids des mots, nous passerons aux chocs des photos avec Mme Grésy. Mais avant, nous vous proposons de visionner un très court métrage intitulé *Les relous*.

(Projection du court-métrage, Les relous)

(Applaudissements)

Mme Vion. Toute situation vécue n'est pas fortuite.

Je suis maintenant heureuse de céder la parole à Brigitte Grésy. Elle est haut fonctionnaire, elle a travaillé au ministère du Travail et des affaires sociales et est auteure de nombreux rapports sur les stéréotypes et le sexisme. Secrétaire générale du Conseil supérieur à l'égalité professionnelle, elle est également l'auteure du *Petit traité contre le sexisme ordinaire* - paru en 2002 - et de *La vie en rose : pour en découdre avec les stéréotypes*, paru en 2014.

**INTERVENTION DE MME BRIGITTE GRÉSY, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
*LE CHOC DES PHOTOS***

Mme Grésy. Merci, Madame la présidente.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, pour commencer, voici à l'écran un pictogramme récent fait par l'Éducation nationale. Son titre est correct du point de vue de la communication institutionnelle sans stéréotype : « *Comment associer les parents à la scolarité de leurs enfants* ». Évidemment nous avons une forme de neutralité pour l'image représentant l'enfant, un cartable. Pour ce qui est des parents, nous avons une silhouette de femme (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

La communication institutionnelle - notamment par l'image - n'est pas la simple mise en forme des politiques publiques. Elle est évidemment devenue un instrument de gouvernance. Elle donne du sens à l'action. Toutefois, dans ses images, elle diffère de la communication commerciale en ce qu'elle ne fait pas la promotion d'un produit. C'est la grande différence.

Sa finalité est celle des institutions publiques : elle tend à l'échange et au partage d'informations d'utilité publique ainsi qu'au maintien du lien social et à l'accompagnement des changements. Elle comporte toujours un aspect d'intérêt général. C'est le citoyen et non l'acheteur qui est visé.

En conséquence, l'exigence d'équilibre - qui existait pour la publicité commerciale - entre les deux principes constitutionnels de la liberté d'expression et du respect de la dignité de la personne humaine se pose ici en des termes différents.

Si la publicité institutionnelle, l'image institutionnelle, ne fait pas la promotion d'un produit, elle fait la promotion d'une politique. Du coup, elle ne joue pas sur un système aspirationnel, comme dans la publicité commerciale où le brouillage des repères permet de neutraliser l'esprit critique et de déclencher l'acte d'achat. Elle joue sur un système inspirationnel - c'est-à-dire, faire adhérer, le maximum étant la propagande - et véhicule un message idéologique dont elle est recevable en promouvant un système de valeurs.

Pour ce faire, elle recourt également au rêve et à la sublimation.

Quand on voit des campagnes de recrutement pour l'Armée de l'air ou pour la Gendarmerie, on a toujours des héros, des James Bond qui sont représentés dans la communication institutionnelle. Tous, ils ressemblent à des mannequins, que ce soit des hommes ou des femmes. Finalement, l'objet, l'enjeu, c'est de faire envie pour faire adhérer.

La publicité n'est pas le reflet du réel, elle est le miroir de l'imaginaire d'une société et elle accompagne l'évolution des femmes dans la société. La communication institutionnelle *via* l'image utilise donc les mêmes ressorts que la publicité commerciale : l'accroche des cibles par des stéréotypes de sexe afin de créer une reconnaissance de groupe ; et elle offre des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées naturelles aux filles, femmes, garçons, hommes - les femmes font ceci, les hommes font cela - en créant des injonctions souvent paradoxales.

Et de plus, évidemment, ces stéréotypes reposent sur une vision hiérarchisée des rôles de sexe, ce qui est de l'ordre du féminin étant toujours affecté d'un coefficient symbolique négatif ; comme, en grammaire, le masculin l'emporte sur le féminin.

Et - quatrième point - les stéréotypes véhiculés sont d'autant plus dangereux qu'ils le sont par des institutions faisant preuve d'autorité. Or, l'image - et surtout l'usage - de la photographie confère au message un effet de réel et des marques d'authenticité.

Elle a une valeur normative et prescriptive plus forte que la publicité commerciale encore et elle rend légitime d'autant plus les stéréotypes, qui se retrouvent cautionnés ainsi par la puissance publique. Il y a un effet d'amplification.

Or, puisque l'on vise l'intérêt général, cette publicité, ce recours aux images doit être d'autant plus vigilant dans son jeu entre le *pathos*, souvent nécessaire pour faire adhérer - et même l'hyperréalisme que l'on trouve par exemple dans certaines campagnes contre les violences - et l'*ethos* de l'État et des pouvoirs publics. Autrement dit, cette communication plus que d'autres doit respecter ces deux principes fondamentaux de l'éthique professionnelle et de la véracité.

Or, que voit-on ? Je vais vous montrer trois familles d'images issues de la communication institutionnelle.

Première chose : nous avons un certain progrès, qu'il faut reconnaître, dans la mise en exergue, la mise en visibilité des femmes. Dans les années soixante, vous voyez, au travers de cette affiche de recrutement en 1966, que la police, c'était un métier d'homme. Aujourd'hui, pour le métier de surveillant pénitentiaire, par exemple, nous avons une femme, donc il y a des progrès même si ces publicités sont accompagnées de phrases qui veulent, en quelque sorte, démonter les stéréotypes, mais qui, les disant et les affirmant, les renforcent peut-être dans le même temps : « *Karim n'est pas professeur de sport, Babeth n'est pas infirmière, Thibault n'est pas informaticien* ». Mais, on voit quand même une modification de la publicité institutionnelle.

Mais je crois que ce qui est important, c'est de dire que, globalement, si l'on se réfère à l'image des femmes dans les médias au sens large, les médias reflètent une immense zone noire : on a à peine 30 % de femmes présentes à la télévision aujourd'hui. Lorsqu'on ouvre un journal dit « mixte », comme *Le Nouvel Observateur*, on a neuf fois plus de photos d'hommes que de femmes ; quand on lit un *Vingt minutes* le matin, comme je l'ai fait il y a un an, j'ai trouvé 149 fois le pronom « il » pour 48 fois le pronom « elle ». Donc il y a déjà une diminution, une invisibilité des femmes en termes quantitatifs.

Mais on joue aussi sur un effet d'entonnoir, c'est-à-dire que non seulement les femmes sont en nombre inférieur par rapport aux hommes, mais elles sont fragilisées par le traitement qui en est fait en termes d'identification et de rôle social.

Ainsi, les femmes risquent de meubler le champ plus qu'elles ne l'occupent, de faire du remplissage ou de la figuration pas toujours intelligente. Elles sont souvent des passantes et non des rouages du monde et quand on sait que nous n'avons que 18 % de femmes expertes à la télévision ou à la radio, on voit bien qu'elles n'ont pas la vision surplombante : celles qui jouent avec l'humour, celles qui sont les actrices du monde.

Deuxième point : il y a évidemment une instrumentalisation du corps. Celle-ci est assez visible dans ces deux images de publicités institutionnelles. L'une, c'est une publicité belge pour une institution de dons d'organes : « *Devenir un donneur, c'est probablement la seule chance que vous ayez pour pouvoir entrer en elle* ». Donc au-delà du bon goût extraordinaire que l'on retrouve, on voit que l'on a quand même une utilisation étonnante de l'image.

Et puis la ville de Besançon, en 2012, au Forum du handicap : « *Voulez-vous m'accompagner ?* ». Et on voit uniquement une paire de talons rouges.

Hyper-sexualisation aussi dans la campagne du Conseil général de la Moselle en 2014 où, pour valoriser le tri des déchets et faire en sorte que l'on jette moins - donc notion de régime minceur - on emballe un corps de femme - évidemment sous forme de mannequin - avec un sac poubelle.

Et puis regardons Béziers et l'affiche de la rencontre entre le RC Cannes et Béziers, 24 octobre 2015. Nous avons cette joueuse qui a un short particulièrement suggestif.

Là encore, on a l'utilisation d'une sorte d'hyper-sexualisation du corps avec une dictature de la beauté unique, puisque les médias et les images en général ne promeuvent qu'un seul modèle de corps, ce qui met les femmes, bien sûr, en insécurité permanente dans ces injonctions paradoxales de notre modernité : exprimer un épanouissement sans contrainte du corps dans le rejet des interdits, mais, dans le même temps, introduire de nouvelles brimades sur le corps avec des injonctions à la minceur, des obsessions narcissiques sur le *look*, sur la ligne, entraînant évidemment des problèmes de santé.

Mais en même temps, nous avons d'autres types d'instrumentalisation du corps. C'est aussi une exigence qui est faite, souvent, dans la communication institutionnelle, à la décence.

Nous avons là, par exemple, une campagne de prévention contre le viol par la police hongroise qui démontre que si la jeune femme s'était habillée correctement, elle aurait pu éviter cela.

Ou alors, nous avons un spot TV, « *La Voix* », en 2009 - c'est encore une campagne contre les violences - où l'on voit une femme dans la décence parfaite, c'est-à-dire l'imperméable, très comme il faut, rien ne dépasse, elle est neutre... et pourtant, elle a été victime de violence ; c'est-à-dire en fait, une sorte d'injonction à un uniforme, à une limitation de tout ce que l'on peut désirer pour s'habiller et pour paraître afin d'éviter la violence.

Autre phénomène, et c'est aussi le fait qu'il y a un risque de réduction aux stéréotypes de genre dans la communication institutionnelle.

Là, nous avons deux campagnes très récentes. Celle pour le carnet de santé, du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en 2015 : un petit garçon et une petite fille à un âge où les filles sont un peu plus grandes que les garçons, en moyenne. Vous voyez tous que le garçon est droit, la main largement au-dessus de la tête ; il avance, il pousse vers le ciel. La petite fille s'aplatit, met sa main sur la tête et se serre la ceinture au propre et au figuré avec un mètre ; c'est-à-dire que, déjà à cet âge-là, on lui enjoint de faire attention à sa ligne. Elle est en second plan et l'on voit bien qu'elle n'est pas dressée vers l'avenir pour essayer justement d'investir tout le champ des possibles.

Ensuite, campagne de recrutement de l'Éducation nationale en 2011, très connue, mais très symbolique : nous avons exactement le même texte en matière de recrutement, mais dans un cas, nous avons Laura, qui a trouvé le poste de ses rêves, et Julien, qui a trouvé un poste à la hauteur de ses ambitions. Vous voyez bien tout le langage des images : Laura est en rose, elle a une position alanguie, elle lit un livre dont la quatrième de couverture donne à penser qu'il s'agit d'un roman, dehors il fait jour ; Julien est proactif, il est évidemment avec les nouvelles technologies, il est bleu, bleu aussi comme la soirée qui pointe dehors ; il travaille tard. On a là pourtant des appels à candidatures pour un métier identique qui est le métier d'enseignant.

Voici une communication faite par une entreprise. Du point de vue de l'annonce, conducteur hommes/femmes, c'est parfait, mais nous avons : « *Grâce à vous, cet homme peut aller au foot, au cinéma, au restaurant, où il veut et quand il veut* » - « *Grâce à vous, cette femme peut aller chercher ses enfants à l'école juste après son travail* ».

(Applaudissements)

On voit donc bien qu'il faut vraiment faire attention face à ce paradoxe permanent : le maintien des femmes dans l'ombre masculine, leur invisibilité, leur caractère secondaire pour ce qui est de la vie sociale, mais un exhibitionnisme et une généralisation de caractéristiques corporelles qui n'appartiennent qu'à une classe d'âge quand on hyper-sexualise le corps.

Et pour terminer, encore plus subtil : les stéréotypes de sexe au second degré. Nous avons les internationaux féminins 2012 de tennis, « *Vive le sport des femmes !* ». Fallait-il mettre les balles de tennis dans un tube de rouge à lèvres rose ? Poitiers a estimé que c'était nécessaire, je ne suis pas sûre que ça le soit.

Également, la campagne de la fédération Wallonie-Bruxelles en 2015 : « *Même pour préparer le petit-déjeuner, il faut faire preuve d'inventivité* ». Une femme avec des pipettes dosait les *Corn Flakes*.

Et puis surtout cette publicité de l'Union européenne, qu'elle a été obligée d'enlever au bout de deux jours : « *La science, c'est une affaire de filles* », où l'on voit se trémousser pendant cinq minutes des filles sur des talons avec des éprouvettes qui font pschitt en permanence et du rose partout alors que l'on voit des hommes qui sont en blouse blanche, sérieux, avec des lunettes.

Alors que faire ?

Il faut travailler sur trois niveaux : l'être, la visibilité des femmes, le paraître, c'est-à-dire la réflexion sur le corps - quel corps veut-on donner à voir ? - et l'agir, c'est-à-dire éviter la limitation du champ des possibles, jouer sur tous les rôles sociaux et éviter la culpabilisation souvent renforcée de la communication institutionnelle, notamment sur les campagnes « violence ».

Donc les propositions du Haut-conseil à l'égalité sont triples.

Premièrement, compter. On compte. L'égalité, ça se compte. On compte, c'est essentiel, pour équilibrer le nombre de femmes et d'hommes dans les visuels, et si on a un problème -, l'éternel problème de l'absence de vivier - eh bien on innove et on cherche une solution. Par exemple, mettre un visuel de femme si, dans le titre ou la couverture, le nom est masculin.

Deuxièmement, diversifier les représentations des femmes, à la fois dans la couleur et les types de vêtements, dans l'activité exercée, dans l'attitude, dans la place dans l'image, dans les interactions entre les personnes et les rôles de sexes.

Il n'est pas utile de jouer uniquement sur la relation attraction/séduction ; on peut jouer sur des liens de coopération et de solidarité et montrer ainsi une nouvelle forme de relation entre les hommes et les femmes au travail. Promouvoir l'image de femmes indépendantes qui contrôlent leur vie.

Troisièmement, valoriser les femmes qui vont vers des métiers majoritairement masculins et l'inverse.

Quatrièmement, encore une fois, ne pas victimiser et culpabiliser les femmes et ne pas trop jouer sur le *pathos*.

Enfin - troisième grand axe - communiquer sur les sujets qui touchent également l'expérience majoritaire des femmes, et notamment tous les interstices entre la vie privée et la vie professionnelle, en comptant évidemment le nombre de femmes et d'hommes qui font l'objet d'une communication.

Pour terminer, il est vrai que si les recherches en sciences sociales indiquent qu'un stéréotype ne peut se développer que si le groupe apparaît constituer une entité, si tel n'est pas le cas, le contenu du stéréotype ne peut être appliqué aux personnes qui le constituent. Le lien entre celles-ci et le stéréotype est, en quelque sorte, rompu, et donc, dans la communication institutionnelle, une piste possible pour enrayer les conséquences négatives des stéréotypes est de ne pas évoquer forcément le groupe des femmes ou le groupe des hommes, mais simplement des individus tout en faisant attention à ce que, dans la langue et dans l'image, les deux sexes soient représentés à parts égales.

Merci.

(Applaudissements)

Mme Vion. Merci. À travers ces différentes images, vous avez pu voir comme les stéréotypes peuvent être très insidieux pour certains.

Nous vous proposons de visionner le quatrième et dernier court métrage de l'après-midi, également tiré de la sélection de cette année et intitulé *Ce n'est pas la personnalité qui compte*.

(Projection du court métrage : « Ce n'est pas la personnalité qui compte »)

(Applaudissements)

Mme Vion. Il est très « frais » celui-là ! Maintenant est venu notre temps d'échanges. Nous sommes en plénière, mais ce n'est pas une plénière comme les autres puisque le bureau a souhaité que ce soit un temps d'échanges où chaque Conseiller qui le souhaite puisse poser une question, notamment à nos expertes ; profitons de leur présence et de leur participation pour qu'elles puissent vraiment nous éclairer sur les problèmes de sexisme, de stéréotypes, mais également - pourquoi pas - sur la manière d'appliquer la convention.

M. le Président. La parole est à Mme Manière, du groupe de la CGT.

Mme Manière. Bonjour à toutes et à tous. Quelques réflexions du groupe de la CGT.

La convention signée entre le CESE et le Haut-conseil à l'égalité pour une communication publique non sexiste n'est pas un acte symbolique, mais un acte concret en faveur de l'égalité réelle. La CGT salue cet engagement. Parce que le langage est aussi politique, renforcer l'usage du féminin comme s'inscrire dans la lutte contre les stéréotypes de sexe participent à la construction d'une société réellement égalitaire.

Depuis quelques jours, les violences sexistes et sexuelles dont sont victimes les femmes dans le monde politique sont de nouveau sur le devant de l'actualité. Ces violences font écho aux situations d'inégalité et de discrimination qui persistent dans notre société entre les femmes et les hommes, que ce soit dans le domaine professionnel, l'accès aux postes à responsabilités ou le partage insuffisant des responsabilités familiales et des tâches domestiques.

Cette réalité n'est plus tolérable. Agir pour la transformer est une exigence de justice sociale et d'égalité. Le sexisme est une question de culture, d'éducation, de mentalité et de structure de la société. Il a une dimension politique incontournable. Parvenir à l'égalité suppose d'intervenir sur tous ces aspects de manière concomitante ; c'est un enjeu de transformation fondamental et démocratique de la société.

Aussi, organiser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société comme dans tous les lieux de travail nécessite une intervention publique volontariste, constante et exemplaire. Pour permettre la mise en œuvre de cette convention, l'appropriation par les Conseillers et les Conseillères des recommandations suppose l'organisation de débats autour de cet enjeu de l'égalité dans les sections et les délégations. Il s'agit aussi d'une véritable révolution langagière qui nécessite une certaine souplesse quant aux diverses formes et expressions utilisées dans le respect de l'esprit de la convention. Elle pousse à agir dans tous les domaines de la société pour que l'égalité soit réelle dès à présent.

Nous voulons vous rappeler qu'actuellement, le CESE n'est pas paritaire, tout en respectant la loi organique. Lors du renouvellement, la CGT a proposé un groupe composé de plus de femmes que d'hommes. Cela se révèle être à son détriment puisque le gouvernement n'a toujours pas pris les dispositions nécessaires à l'évolution de la législation. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme Vion.- Merci beaucoup. J'en profite pour saluer Mme Catherine Coutelle, députée, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale qui nous fait le plaisir d'être présente parmi nous alors qu'aujourd'hui, c'est aussi une journée de travail pour l'Assemblée nationale. Merci beaucoup.

M. le Président. La parole est à M. Ritzenthaler, du groupe de la CFDT.

M. Ritzenthaler. Je n'ai pas préparé de déclaration, mais pour le groupe CFDT, je voudrais simplement dire combien cet enjeu de la communication au niveau institutionnel qui passe par le vocabulaire et la langue est tout à fait important. Ce n'est pas quelque chose de facile, ce n'est pas quelque chose qui apparaît de façon évidente ; il y a donc des interrogations par rapport à la typographie, à la façon dont les choses sont préparées. Mais c'est l'objet d'une démarche volontariste et qui démontre que c'est bien à travers les mots que le monde change. Dans ce domaine-là, il y a sans doute une réflexion à poursuivre ; c'est le sens de la question que je souhaitais poser.

Nous sommes sur des enjeux de communication institutionnelle. Le groupe CFDT pense que la réflexion devrait être étendue, développée. Plus précisément, comment pourrions-nous utiliser ces supports pour que dans nos différentes organisations ce cheminement puisse se faire et que l'on puisse contribuer à lutter efficacement, à l'image de ce qui a déjà été mené ? Donc comment élargir la réflexion et comment arrive-t-on à donner plus de sens encore à la démarche engagée ?

Mme Vion. Comment élargir la réflexion ? Je redonnerai la parole à Danielle Bousquet pour qu'elle puisse apporter une réponse.

Nous souhaitons pouvoir le faire dans nos propres organisations. Le guide est la base et il est relativement simple d'utilisation et de compréhension, même si se pose la question de l'*e-culture*. Au niveau de la délégation aux droits des femmes, depuis la décision du bureau du mois de mars, nous l'appliquons. Il faut une semaine à quinze jours pour véritablement « prendre le pli » - en tous les cas pour l'écriture - et surtout pour que notre « ami, le traitement de texte » intègre cette modification. Au début c'est un peu fastidieux car il faut cliquer sur « *ajouter au dictionnaire* », mais très vite on arrive à retrouver les mêmes mots et à être sur une écriture relativement aisée.

Après, il y a de nombreux moyens de développer. Les membres du Haut-conseil sont également prêts à promouvoir cette convention dans nos différentes organisations. On a sûrement aussi également d'autres moyens ; à nous d'y réfléchir.

M. le Président. La parole est à M. Beall, du groupe environnement et nature.

M. Beall. La première experte qui est intervenue expliquait que la langue française est constituée de telle manière que le genre a une importance et que ce n'est pas le cas de toutes les langues. Comment cela se passe-t-il dans d'autres pays européens ou dans le monde ? Y a-t-il une différence d'approche par rapport à cet enjeu ?

Mme Baudino. En effet, j'ai souligné que dans chaque langue, la question se pose d'une certaine façon. J'ai contrasté le cas français avec celui de la langue anglaise qui n'a pas de genre. Cela ne veut absolument pas dire qu'il n'y a pas d'usage sexiste dans la langue anglaise.

Et d'ailleurs, les chercheuses et les féministes américaines ont été les premières à dénoncer le sexisme de la langue. Leur critique portait notamment sur l'emploi du pronom *he* ou *she*. Quand vous faites de l'économie, vous dites « *l'agent économique* » et en anglais cela fonctionne.

Il y a toute une réflexion sur les usages non sexistes dans ce sens qui faisaient des énoncés génériques des énoncés toujours au masculin. Vous avez un exemple très célèbre du prix Nobel d'économie Amartya Sen qui a écrit les premiers articles de théorie économique en disant « *l'agent économique, elle...* ». Il n'est pas particulièrement sur ces questions-là - il est économiste - mais en prenant la mesure de ce que cela voulait dire, il a renversé les choses.

On remarque donc que quelles que soient les langues, quelle que soit la langue en elle-même il y a des usages sexistes. En français le nom varie en genre, cela se porte plus particulièrement sur le genre. Des personnes disent qu'en allemand c'est très facile et qu'en italien cela ne se pose absolument pas problème alors qu'en français, non seulement on a des genres mais en plus on a des suffixes très différents : eur/euse etc. Je parle italien et, en ce moment, en Italie vous avez un grand débat sur l'usage des féminins - notamment la ministre etc. - qui ne pose absolument pas de problème grammaticaux mais qui, comme en français, pose un problème d'usage. Il y a deux semaines - le 4 mai je crois - un grand débat a été organisé par le journal *La Repubblica* qui portait sur cette question : « *doit-on employer le féminin pour la ministre, la maire ?* » Or, ces féminins existent et ils sont très faciles à former puisqu'en italien, il suffit de transformer un O en A.

On voit donc que, quelle que soit la langue, cela offre un terrain où cela s'actualise différemment selon la catégorie : grammaire, genre, etc. Il y a une actualisation particulière, mais la structure du sexisme se reproduit et prend différents objets. La lutte contre le sexisme de la langue est donc valable dans beaucoup - je ne dirais pas « toutes » car, en tant que chercheuse, je ne suis pas allée voir dans toutes - de langues, y compris celles sans genre.

Mme Bousquet. Pour répondre à M. Ritzenthaler, tout à l'heure, je me suis adressé aux membres du CESE en disant que vous êtes les représentants de vos organisations dans cette maison. Vous avez donc toute latitude, quand vous retournez dans celles-ci, pour les saisir et leur proposer d'adhérer à cette démarche.

Vous avez toute latitude lorsque vous retournez dans vos organisations pour les saisir et leur proposer d'adhérer à cette démarche de lutte contre les stéréotypes et une démarche plus générale que j'ai expliquée tout à l'heure qui a été reprise sur ce que l'on fait dans une institution en termes de sexe des experts, des images que l'on utilise.

Vous avez la possibilité de prendre l'initiative de proposer à votre organisation de s'engager dans cette démarche, en partant du guide qui vous a été remis et qui présente dix recommandations pratiques. Il y a aussi une « foire aux questions » avec des réponses sur les questions les plus souvent posées.

À la fin, il vous est proposé de signer la charte d'engagement. Elle présente trois engagements pour l'organisation qui s'engage. C'est un papier où il est écrit « *nous nous engageons à* ». Les trois engagements sont cités : l'importance de prévenir et de faire reculer les stéréotypes de sexe dans la communication publique en interne et externe ; distribuer, faire connaître et utiliser ce guide par le personnel ; le troisième est de faire en sorte que des prestataires de services, qui vont travailler sur la communication de cette institution, soient destinataires de ce guide et aient la même philosophie d'action que l'institution elle-même.

Ce document est cosigné entre le Président, la Présidente de l'institution en question et le ou la présidente du Haut-conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mme Vion. Je cède la parole à Mme Arav, du groupe de l'UNSA.

Mme Arav. Lutter contre les inégalités hommes/femmes fait partie des combats de l'UNSA. Favoriser la mixité des métiers, des fonctions, des niveaux de poste, passe aussi par un travail sur les stéréotypes de genre dont le langage et les représentations communicantes en sont l'expression les plus évidentes.

Le sexisme ordinaire se traduit bien souvent par un cantonnement des femmes à leur allure, à des injonctions domestiques ou maternelles, dans un contexte inapproprié et qui, insidieusement, dévalorisent les compétences professionnelles ; mais il associe aussi autorité au féminin à la maitresse d'école, la bienveillance à l'infirmière et sans oublier l'éternelle « bonne mère » que nous ne devons jamais cesser d'être à tout moment... Tout cela participe au maintien des archétypes.

Plus subtile et plus profonde est la misogynie sur les compétences à forte reconnaissance comme l'esprit scientifique, le sens politique et plus encore le sens des responsabilités et son expression favorite « *avoir ses fameuses épaules* ».

Outre le langage, nous avons besoin de modèles différenciés, pluriels que ce soit dans la nature ou au niveau du poste mais aussi dans les propositions d'être une femme au travail car justement nous sommes polyformes et évolutives.

Les évolutions sociétales vont dans le sens d'une plus grande mixité et d'un plus grand partage des tâches, notamment liées à la parentalité ; le traduire dans le parcours professionnel nécessite une révision des critères subjectifs et de compétences - le présentéisme et l'organisation du temps de travail - mais aussi les critères du *leadership* et, plus globalement, de restreindre cette tendance lourde de reproduction à l'identique des profils.

Nous avons deux questions connexes qui participent à cette meilleure transgression du féminin. Au-delà de la formation initiale, il convient de se préoccuper davantage de la formation continue qui est un recours pour envisager des évolutions de carrière ou des reconversions vers des métiers plus rémunérateurs. Comment permettre un plus grand accès, aux femmes, à des formations qualifiantes en tenant compte de la parentalité avec notamment le cas des familles monoparentales ?

L'égalité salariale, même à poste égal et compétences égales, n'étant toujours pas respectée, comment passer des déclarations d'intentions incantatoires à des mesures documentées, objectivées, budgétées ?

Mme Vion. Merci beaucoup.

Sur la qualification professionnelle, je rapporte cette question à des travaux en cours qui seront présentés en septembre par la section du travail et de l'emploi sur la certification, les certificats des qualifications professionnelles (CQP) notamment, mais il y a d'autres questions qui se posent.

J'en profite pour vous informer que nous nous sommes rencontrés - la délégation au droit des femmes, la section du travail et le rapporteur Dominique Gillier - pour voir dans quelle mesure nous pouvions intégrer la dimension « genre » dans cette de saisine.

La parole est à Mme Grésy.

Mme Grésy. Il y a deux questions, madame, dans votre intervention.

La première est centrale, c'est le fait qu'il y a une formation professionnelle tout au long de la vie et une formation qualifiante. Or, on sait que l'accès à la formation des hommes et des femmes n'est pas identique, les pourcentages ne sont pas les mêmes, même s'ils diffèrent en fonction des métiers, y compris dans ces certifications et qualifications professionnelles ; d'une façon générale, dans les métiers qui sont majoritairement occupés par des hommes et des femmes, nous avons des biais sexistes très importants.

Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle travaille sur la question des classifications des emplois, la pesée des emplois, pour regarder comment dans les référentiels métiers, un certain nombre de qualités ou de compétences, portées majoritairement par les femmes, sont pesées moins fortement en termes d'équivalent rémunération. C'est un problème central. On doit à nouveau se poser la question de stéréotype de sexe.

Cela rejoint la question des inégalités de rémunération. Aujourd'hui comment faire pour éviter d'être dans les déclarations de principe et arriver à une baisse effective des salaires ?

Première chose : il faut se donner les moyens d'évaluer ces écarts de salaires correctement, ce que nous n'arrivons pas à faire aujourd'hui. Il faut mettre en place des logiciels standardisés pour évaluer ces écarts de salaire. Aujourd'hui on ne compte pas la même chose suivant les entreprises.

Deuxièmement, nous avons une négociation sur l'égalité professionnelle au sein des entreprises qui vient d'être renforcée. Nous devons regarder non seulement les écarts de rémunération mais aussi les écarts de déroulement de carrière en fonction du sexe, de l'ancienneté et de la qualification ; qualification prise au sens de niveau ou de coefficient hiérarchique et éventuellement de diplôme.

Autrement dit aujourd'hui, avec la loi du 4 août 2014 et un décret qui va sortir prochainement, dans les entreprises, les écarts de rémunération ne devront plus seulement être regardés à l'instant T, c'est-à-dire en photo, mais en film sur la durée, avec la notion de déroulement de carrière et la prise en compte de l'âge, de l'ancienneté et de la qualification ; mais elle devra aussi être prise en 3D (en trois dimensions) avec cette question des classifications ou des référentiels de compétences et devront être complètement réinterrogés au regard des biais sexistes.

Cela dit la question de la diminution des écarts de rémunération est difficile puisqu'il y a énormément de facteurs qui entrent en compte. C'est forcément une approche systémique qui doit avoir lieu dans une entreprise, c'est-à-dire pas seulement cette question des écarts de rémunération *stricto sensu* mais toute la question des conditions de travail, de la construction et de l'organisation du temps, etc.

M. le Président. La parole est à Mme Roudil, du groupe de la coopération.

Mme Roudil. Ma question est d'ordre linguistique et fait référence à la recommandation n°3 du guide : « *User du féminin et du masculin dans les messages adressés à toutes et à tous* ».

Ma question s'adresse à Mme Baudino : croyez-vous possible de penser qu'il n'y a plus un sexe qui domine l'autre dans la grammaire et que le masculin cesse de l'emporter sur le féminin et que l'on puisse demain, de façon aléatoire, faire en sorte que le féminin l'emporte, ou que le masculin l'emporte et que l'on puisse dire pour les femmes comme pour les hommes « soient incluses » ou « représentées » ?

Dans mon travail, j'essaie d'instaurer qu'une fois par mois, ce sont les filles qui gagnent. J'ai un peu de mal, je vous l'avoue ! Mais comme maintenant les gens font pas mal de fautes d'orthographe, c'est une façon un peu insidieuse et perfide de faire en sorte que ce ne soit pas forcément les garçons qui gagnent sur les filles.

Avez-vous exploré cette voie ? Je la prends ainsi mais elle a peut-être des effets pervers que je ne vois pas car je ne suis pas spécialiste de la question.

Mme Baudino. Je n'ai pas moi-même exploré cette voie mais je peux vous renvoyer à des travaux et notamment un petit livre écrit par Eliane Viennot : *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*.

C'est une historienne de l'Ancien régime qui montre comment cette règle du masculin qui l'emporte sur le féminin, a été peu à peu construite. Elle n'était pas à l'origine dans la langue, elle l'a été peu à peu dans la période moderne. Elle s'est imposée comme une évidence qui ne l'était pas du tout à l'origine de la langue.

J'étais remontée moins loin dans mes recherches. Il est intéressant de regarder les différentes éditions du bon usage de *Grevisse*, cette grammaire canonique qui a connu une quinzaine d'éditions. Le *Grevisse* a cette particularité d'être une grammaire qui se fonde sur les exemples et les auteurs. Au chapitre *L'accord en genre*, *Grevisse* nous montre que les auteurs classiques faisaient un accord au plus proche, c'est-à-dire quand vous avez un sujet qui est composé de plusieurs prénoms. Par exemple : « *Paul et Marie sont belles* » ; cet exemple montre que des auteurs classiques - Racine, Corneille, Stendhal-faisaient des accords qui leur semblaient, à l'oreille euphoniques, plus beaux. Quand il y avait une succession, ils accordaient avec le dernier élément du sujet.

Cet exemple montre également que les auteurs très souvent font un accord qui est un accord de compréhension. Ils font un accord qui consiste à dire que ce n'est pas parce qu'il va y avoir un élément masculin dans une assemblée de 200 personnes que l'accord va être très masculin. Ils font un accord de compréhension qui prend en considération le rapport numérique. C'est ce fameux exemple que vous retrouvez dans beaucoup d'écrits féministes où l'on vous dit : « *Comment accordez-vous le mot « parti » dans : « Cent femmes et un chien sont partis en forêt » ? Mettez-vous au masculin parce qu'il y a un chien ?*

Les auteurs ont répondu à cette question en faisant un accord compréhensif et pas une application stricte et bête du masculin qui l'emporte sur le féminin.

On a vraiment une partie de liberté dans le choix de notre usage.

M. le Président. La parole est à Mme Levaux, du groupe des Personnalités qualifiées.

Mme Levaux. Ma question portait sur la langue française : est-elle une richesse ou un piège sexiste ? La réponse qui a été donnée tout à l'heure me paraît intéressante, dans l'esprit des travaux que nous menons actuellement sur la francophonie.

Pendant les différentes interventions, j'ai *tweeté*. Il est important ici de pouvoir s'ouvrir vers l'extérieur. J'ai fait deux *tweets*, Monsieur le Président. Avec le premier, je me suis réjouie de ce guide pratique en disant que le sujet était important, que c'était une fierté de notre assemblée, mais que la vraie question restait la parité des responsabilités. Dans le deuxième, j'ai posé la question suivante : « *À quand une Présidente du CESE ? Ce n'est jamais arrivé. Prochain mandat ?* »

M. le Président. La parole est à M. Bougrain Dubourg, du groupe environnement et nature.

M. Bougrain Dubourg. Je reviens à l'usage des mots et à l'Académie française. Je voulais savoir si les relations entre le Haut-conseil et l'Académie française s'étaient définitivement normalisées. Y a-t-il un travail réalisé en commun ?

Dans cet esprit, Marguerite Yourcenar, première femme de l'Académie française, a-t-elle participé de cette normalisation ?

Mme Bousquet. Lorsque le travail a été effectué, il a été fait au sein de la commission « Stéréotypes », avec des auditions extérieures. Dans le guide qui vous a été remis tout à l'heure, vous avez la liste des personnes qui ont été auditionnées. Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait eu de personnes de l'Académie. Comme l'a très bien expliqué Mme Baudino tout à l'heure, on voit que les positions de l'Académie évoluent sur ces questions. Dès lors que l'on dit que la langue française est éternelle - et nous en sommes ravis - elle ne doit pas être immuable ; et nous en serons également ravis.

M. le Président. La parole est à Mme Foucher, du groupe de l'artisanat.

Mme Foucher. Pour ce qui concerne le secteur de l'artisanat, dans nos trois secteurs de métiers (alimentation, bâtiment et services), nous avons cette problématique de langage au niveau des noms des métiers. J'avoue que nous sommes agréablement surpris par l'engagement du CESE, concernant cette communication sans stéréotype de sexe. Tous les outils qui pourront permettre d'appuyer sur ces consonances seront utiles car la féminisation de nos métiers n'est pas toujours approuvée par tous. Ce guide pratique va nous servir pour accélérer la communication sans stéréotype de sexe au niveau des métiers et de leur appellation. Je vous remercie beaucoup.

M. le Président. La parole est à M. Jahshan, du groupe des associations.

M. Jahshan. Je vous remercie pour cette initiative, Madame Vion, et pour la tenue de cette discussion.

Mon commentaire est plutôt optimiste. La grammaire et l'Académie ont toujours été en retard par rapport à l'usage. C'est généralement l'usage qui détermine, à terme, la manière dont la langue se restructure.

Vous avez dit que l'Académie française était en train de bouger. Peut-on être optimiste sur un certain nombre d'usages ? Je crois beaucoup à la liberté de l'usage de la langue. L'Académie a toujours été en retard, ce n'est pas une nouveauté.

Je ne sais pas comment c'est perçu et votre avis m'intéresse.

Mme Baudino. Je suis d'accord avec vous. Comme je vous l'ai montré, l'Académie évolue. Ce qui est caractéristique dans ses positions, c'est qu'elle prétend toujours qu'elle est d'accord avec elle-même. C'est une évolution implicite et silencieuse.

Dans ses déclarations, la place de la souveraineté de l'usage n'est pas la même en fonction du contexte. Néanmoins, l'Académie ne revendique pas d'évoluer. Elle affirme qu'elle dit toujours la même chose. C'est assez particulier.

L'incident qui s'est produit en 2014 est très intéressant parce que le député en question, qui avait utilisé la référence à l'Académie française, est allé beaucoup trop loin. Il a instrumentalisé l'Académie. Ce qu'elle déteste. Elle a rétabli une balance. Le député en question avait employé le terme de « *droit canon* » de l'Académie française. Ce n'est pas du tout conforme à la philosophie de l'Académie, qui n'a pas de « *droit canon* » et qui dit suivre l'usage. Mais elle le suit avec beaucoup de retard.

Les relations avec l'Académie sont un peu compliquées. Elle prétend qu'elle a toujours la même position. Or sa doctrine évolue, de toute évidence.

Marguerite Yourcenar n'a pas joué un rôle en faveur de la féminisation des noms. C'était la première femme à avoir été reçue à l'Académie française. La manière dont elle est reçue à l'Académie et la manière dont elle-même répond est un discours qui nie complètement le fait qu'elle soit une femme. D'une certaine façon, on lui dit : « *Vous êtes l'un d'entre nous* ». Il y a une manière qui est très intéressante de la recevoir non pas comme une femme, mais comme l'un d'entre nous. On lui dit en quelque sorte : « *Vous êtes à la hauteur d'un masculin générique* ».

Une des personnes qui fût à l'avant-garde de la lutte pour la féminisation des noms a été Hélène Carrère d'Encausse.

Mme Grésy. Il n'y a pas que l'Académie française qui produit des normes. L'État le fait également. Il y a quelques années, une circulaire du Secrétariat général du gouvernement a obligé la haute fonction publique et la fonction publique de féminiser les noms. On disait une ambassadrice, une directrice, etc.

Le Secrétariat général du gouvernement a lui-même impulsé une modification et ordonné l'utilisation de la marque du féminin, car il ne faut pas dire « *féminisation* ».

En 1882, au moment où il a rendu l'instruction publique obligatoire, l'État a tranché en faveur du masculin non seulement pour l'accord, mais également pour l'utilisation des noms de métiers. Au XVIII^{ème} siècle, on disait très facilement « *la médecineuse* », etc.

M. le Président. La parole est à Mme Coutelle, députée, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes de l'Assemblée nationale.

Mme Coutelle. Vous avez peut-être suivi quelques incidents qui ont émaillé l'Assemblée nationale récemment. Un député a refusé de dire « *madame la Présidente* » alors que la session était présidée par Sandrine Mazetier. Il s'est élevé au nom de l'Académie française que l'on invoque régulièrement.

Dernière anecdote plus récente à propos de la loi travail, qui agite actuellement beaucoup le pays. J'avais fait émettre que le titre était féminisé. Il y a les actifs et les actives. Je savais que l'opposition préparait un amendement en disant que la noble institution qu'est l'Académie française empêchait cette féminisation parce que le masculin l'emporte sur le féminin.

Les réticences sont donc encore fortes. Je vous félicite d'avoir été les premiers à signer cette convention, du moins officiellement, car elle a été signée ailleurs. J'ai demandé à Claude Bartolone de la signer aussi. Je lui en ai fait la proposition en lui disant que je venais devant votre assemblée. Je vais lui rapporter vos débats.

La féminisation des titres est très importante. Sinon c'est l'invisibilité des femmes. C'est la négation d'une femme pouvant être présidente, pouvant être députée. Pendant très longtemps, on me disait « *madame le député* ». J'ai repris plusieurs ministres pour leur dire : « *Non, je suis madame la députée. Sinon, je vous appelle Monsieur la ministre* ».

Mme Vion. Une mesure de la loi Rebsamen, peu connue, concerne la lutte contre les agissements sexistes. Pourrait-on expliciter ce qu'est un agissement sexiste. Pouvez-vous donner plus de détails sur cette loi très importante pour les femmes ?

Mme Grésy. La notion d'agissements sexistes a été intégrée dans la loi Rebsamen suite à une proposition du Conseil supérieur à l'égalité professionnelle. Nous voulions que le mot « *sexiste* » apparaisse dans le Code du travail.

Nul ne doit subir d'agissements en raison du sexe ou d'agissements sexistes portant atteinte à la dignité d'une personne, créant un environnement intimidant, hostile, humiliant, dégradant ou offensant. C'est l'idée de prendre en compte les différentes manifestations du sexisme ; pas seulement celles qui sont aujourd'hui visées par notre droit, comme le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle ou la discrimination en raison du sexe *stricto sensu* - qu'elle soit directe ou indirecte - mais aussi toutes les manifestations du sexisme ordinaire, c'est-à-dire tous les petits tracasseries du quotidien, tous ces mots, ces gestes, ces attitudes qui, mine de rien, décrédibilisent, infériorisent les femmes dans le marché du travail, conduisent à leur exclusion, à leur perte de sentiment d'efficacité personnelle, à l'auto-exclusion des femmes elles-mêmes qui sont moins performantes, ont moins confiance en elles, dans les tâches qui leur sont demandés, car elles pensent appartenir à un groupe discriminé.

Cet agissement sexiste est une nouveauté - je l'appelle « *la pépète* » -, qui a été intégrée dans le code du travail. Évidemment, il va falloir une jurisprudence, des faisceaux d'indices, mais je crois que nous avons là une disposition très prometteuse et grâce à Mme Coutelle, à qui je donne la parole, cette disposition a été accompagnée de toute une série d'amendements qui vont lui donner corps encore plus dans le code du travail.

Mme Vion. La parole est à Mme la députée.

Mme Coutelle. Nous avons demandé aux entreprises de plus de 50 salariés de l'introduire dans le règlement intérieur de leur entreprise et aux CHSCT de s'en emparer pour faire des formations et de l'information. Car pour lutter contre le harcèlement sexuel au travail et les agissements sexistes, il faut que ce soit nommé, identifié dans le règlement intérieur.

Nous avons aussi amélioré la capacité de poursuivre en justice puisque, maintenant, des éléments de faits seront suffisants et c'est à celui qui harcèle de prouver qu'il ne voulait pas le faire, comme pour la discrimination. Nous avons plutôt facilité la possibilité d'ester en justice pour des faits de harcèlement sexuel.

Nous avons amélioré la défense des salariées et des travailleuses parce que ce sont surtout les femmes qui sont harcelées ou qui vivent des agissements sexistes ; mais je pense que c'est un phénomène - le Haut-conseil à l'égalité avait fait un rapport sur ce sujet - d'assez grande ampleur, et dont on n'a pas encore pris la mesure tant il détruit les personnes.

C'est un sujet très important.

Merci, Madame la Présidente.

Mme Vion. Merci beaucoup. Avant de céder la parole à Mme Bareigts et à Mme Rossignol, nous allons officialiser la signature de la convention.

SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CONVENTION POUR UNE COMMUNICATION PUBLIQUE SANS STÉRÉOTYPE DE SEXE

Mme Vion. Je demande à Mme Bousquet de rejoindre le Président Bernasconi à la tribune.

M. le Président. Je vais lire les trois engagements de l'assemblée.

« Premier engagement :

En tant que responsable public.que, je reconnais l'importance de prévenir et faire reculer les stéréotypes de sexe dans la communication publique en interne comme en externe.

Deuxième engagement :

Je m'engage à ce que l'institution publique que je représente adopte ce guide pratique, le diffuse à ses agent.e.s, en particulier à celles et ceux en charge de la communication, de le mettre à la disposition, le cas échéant, sur la plate-forme Intranet.

Troisième engagement :

Je m'engage à ce que ce guide pratique soit transmis aux prestataires extérieur.e.s conduit.e.s à communiquer ou élaborer des communications pour le compte de l'institution que je représente.»

(Signature de la convention par Monsieur le Président et Madame Bousquet).

(Applaudissements)

Mme Vion. Comme nous avons pu le constater tout au long de l'après-midi, les stéréotypes de sexe ont la peau dure ; nous les retrouvons dans les médias, dans le monde du travail, dans le monde politique et dans la langue française.

La mise en place d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes passe par la lutte contre ces stéréotypes qui enferment les femmes, mais également les hommes dans des catégories restrictives et reproduisent des inégalités.

Les différentes interventions qui ont eu lieu aujourd'hui nous ont bien explicitées que le retour du féminin dans la langue française n'est pas une coquetterie égalitaire, mais représente un véritable enjeu politique pour l'égalité.

Alors que le masculin a été installé comme neutre grammatical pour justifier une inégalité entre les femmes et les hommes, il est temps aujourd'hui de redonner aux femmes la place qui est la leur dans la communication publique.

Je souhaite ainsi remercier le Président Patrick Bernasconi et mes collègues du Bureau pour avoir adopté cette convention pour une communication publique sans stéréotype de sexe qui inscrit la volonté de notre assemblée d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Aujourd'hui, je ne peux qu'exprimer le souhait que des moyens soient donnés - l'argent, qu'il soit public ou privé, a du mal à arriver jusqu'aux femmes - pour la diffusion de cette convention d'engagement et que notre parole de première assemblée de la République s'engageant pour la communication publique non sexiste encourage les autres assemblées - merci Catherine - et plus largement l'ensemble des administrations publiques et des collectivités territoriales à s'engager à leur tour auprès du Haut-conseil à l'égalité femmes hommes. On en a eu des témoignages avec nos collègues tout à l'heure également.

Je remercie également l'ensemble des services du Conseil économique, social et environnemental, et surtout, l'administration de la délégation aux droits des femmes, épaulée en cela par nos deux stagiaires Solène Malaman, stagiaire de la Délégation, et Léa Antonicelli, stagiaire du groupe de la mutualité.

M. le Président. Merci Mme Vion.

Mes chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'enfance et des droits des femmes et Mme Erika Bareigts, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité réelle.

Sans plus attendre, je cède la parole à Mme Erika Bareigts, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité réelle.

**INTERVENTION DE MME ÉRIKA BAREIGTS,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ RÉELLE ¹**

Mme Bareigts. *Monsieur la Présidente* du Conseil économique, social et environnemental, Cher Patrick...

(Applaudissements)

Madame le ministre, Chère Laurence, madame le Président du Haut-conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Chère Danielle, *Mesdames et Messieurs les Conseillères*, Mesdames et Messieurs, voici une introduction aux archaïsmes, mais aussi aux révolutions que nous souhaitons du langage et des codes de communication.

Ce que nous clamons ensemble, c'est que la prédominance de la masculinisation des termes - même cela, c'est très difficile à dire - nuit à l'égalité entre les femmes et les hommes ; et cela nous est particulièrement familier. Trop familier.

Chaque semaine, à l'Assemblée nationale ou au Sénat, les représentants de la Nation se font, par leur phrasé, les défenseurs des stéréotypes de genre. Plus largement, la communication publique est loin d'être exemplaire en la matière, et nous n'entendons que trop rarement les termes de « *préfète* », « *directrice* », « *inspectrice* », dans le langage.

La place et la connaissance des femmes dans la langue ont depuis longtemps été l'objet d'intenses débats, de querelles et de discussions. Et ce, tant chez les intellectuels que chez les féministes. Pourquoi ? Parce que le symbolisme social est aussi structuré et véhiculé par le langage.

Ce qui se joue par les mots, c'est notre conception du monde et sa description. C'est un fait : l'utilisation du masculin dit « générique » n'a été que trop peu remise en question alors qu'elle biaise systématiquement la représentation sociale des femmes.

Cette question est profondément inscrite dans le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Hubertine Auclert, militante du droit des femmes à l'éligibilité et au droit de vote des femmes, déclarait en 1899 : « *L'omission du féminin dans le dictionnaire contribue plus qu'on ne le croit à l'omission du féminin dans le droit. L'émancipation par le langage ne doit pas être dédaignée* ».

En mettant au point la langue, on rectifie les usages dans le sens de l'égalité des deux sexes. Le symbolisme social est structuré par le langage. Les travaux de psychologues montrent que le genre grammatical influence la représentation que chacun se fait des métiers.

Parce qu'il faut le dire, la dénomination au masculin dit « neutre » défavorise le féminin. Cette binarité entraîne un enfermement, une hiérarchisation sociale mettant le féminin et les femmes au bas de l'échelle.

¹ Seul le prononcé fait foi.

À l'inverse, cet archaïsme établit une équivalence entre le masculin, le haut, le responsable et le noble - Vaugelas, en 1647, théorisait : « *le genre masculin étant le plus noble, il doit prédominer chaque fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble* » - et le féminin, qui, lui, est associé au bas, au vulgaire, aux divers et à la faiblesse.

La langue est donc aussi le véhicule des stéréotypes. À l'inverse, l'utilisation des termes à la fois au féminin et au masculin permet, aux filles comme aux garçons, de s'investir émotionnellement et intellectuellement dans la vie professionnelle. C'est un moyen puissant pour lutter fermement contre les stéréotypes.

Le monde évolue vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Il y a une prise de conscience qui amène chacun à penser l'égalité entre les hommes et les femmes dans sa vie de tous les jours. C'est finalement notre conception de la société qui évolue, et de la place des femmes. En 1962, les femmes représentaient seulement 34 % de la population active et elles sont aujourd'hui 48 %. Chère Laurence, Chère Danielle, je sais que ce combat vous est chevillé au corps et qu'il est à la source même de votre engagement politique.

Ce combat, je le partage et je sais comme vous qu'il reste encore du chemin à parcourir. Le sexisme en politique, le fait que les femmes consacrent aujourd'hui deux fois plus de temps aux tâches domestiques que les hommes, la surreprésentation des hommes dans les postes à hautes responsabilités, voilà pourquoi il faut continuer à parler de ce sujet, à proposer de nouvelles avancées qui feront encore progresser l'égalité, et je sais que le travail mené par le Haut-conseil y participe grandement.

En 2015, vous avez rendu public le guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, qu'il s'agisse des discours, colloques, affiches, vidéos, sites web, textes officiels, nomination des équipements et des rues... La communication des pouvoirs publics, qu'elle soit interne ou externe, est omniprésente et elle joue un rôle central dans les représentations collectives.

Les enseignements du Haut-conseil sont précieux et ils révèlent que la communication publique n'est pas exemplaire. Or, ces représentations auxquelles les citoyens sont constamment exposés renforcent les stéréotypes de sexe et les inégalités entre les hommes et les femmes. Pour renverser cette tendance, l'État et les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires, notamment *via* leur communication.

Pour atteindre cet objectif, le guide est un outil précieux. Il consiste en un véritable outil pour communiquer sans stéréotype grâce à 10 recommandations pratiques. Il s'inscrit dans une volonté politique engagée il y a plus de 30 ans ; deux circulaires avaient en effet rappelées l'exigence d'adapter la langue et l'évolution de la société, de féminiser les noms. La première avait été prise à la signature de Laurent Fabius, Premier ministre, le 11 mars 1986 et la seconde, à la signature de Lionel Jospin, en 1998.

En signant cette convention, le Conseil économique, social et environnemental s'engage à être exemplaire et un acteur de l'égalité. Je tiens à féliciter très chaleureusement son Président, cher Patrick, ses membres, mais aussi tous les services et personnels qui s'inscrivent ensemble dans cette volonté.

Sous l'impulsion de son Président, je sais que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes fait partie intégrante des travaux de cette belle maison. Vous franchissez aujourd'hui une étape supplémentaire dans la marche vers le progrès.

Mesdames et Messieurs, changeons le monde, changeons nos représentations, changeons nos habitudes langagières ; la langue n'est pas figée, elle n'est pas fixée, elle n'est pas enterrée, elle doit accompagner l'évolution de la société et favoriser aussi l'égalité entre tous les citoyens et toutes les citoyennes.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci Mme la secrétaire d'État.

La parole est à Mme Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'enfance et des droits des femmes.

INTERVENTION DE MME LAURENCE ROSSIGNOL, MINISTRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES ²

Mme Rossignol. Madame la secrétaire d'État chargée de l'égalité réelle chère Erika Bareigts, Monsieur le président du CESE Patrick Bernasconi, Madame la présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, chère Catherine Coutelle, Madame la présidente du Haut-conseil à l'égalité, chère Danielle Bousquet, Madame la présidente de la délégation aux droits des femmes du CESE chère Pascale Vion, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, Madame la secrétaire générale du Conseil supérieur à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, chère Brigitte Grésy, mesdames et messieurs les universitaires, mesdames et messieurs, permettez-moi tout d'abord de saluer l'initiative du CESE qui s'engage, par la signature de cette convention, à promouvoir une communication sans stéréotype de sexe. Lancée à l'automne 2015 par le Haut-conseil à l'égalité - que je félicite encore de sa précieuse contribution et aussi de sa capacité d'impulsion - cette démarche rassemble déjà de nombreuses structures publiques.

Je me réjouis donc que votre assemblée, qui tient une place particulière dans les institutions de la République, rejoigne aujourd'hui la liste des signataires. Votre engagement constitue un symbole fort.

² Seul le prononcé fait foi.

Aujourd'hui, nous sommes rassemblés pour réaffirmer notre volonté commune de déconstruire les stéréotypes qui entretiennent une domination masculine séculaire dans toutes les sphères de la société.

Je suis convaincue que répondre à cette exigence, c'est commencer par tordre le cou à tous les clichés qui conduisent à penser que ce sujet serait anodin, futile ou accessoire ; que ce ne serait en fait - comme le disait si délicatement encore récemment un député à propos du harcèlement sexuel - qu'une question de bonnes femmes.

La qualité des interventions de Mesdames Baudino et Grésy vous aura certainement convaincus du contraire, mais soyons lucides ; beaucoup pensent encore que la promotion d'une langue exprimant l'égalité n'est qu'une lubie de féministes radicales - voire même totalitaristes - et que nous ferions mieux de nous attaquer aux vrais problèmes. Les vrais problèmes seraient - quand on parle de lutte contre les stéréotypes - de nous occuper des violences faites aux femmes, des inégalités salariales, de la conciliation des temps de vie. Pourtant, quand je m'occupe de ces sujets, on me conseille encore de m'occuper de vrais problèmes. Je ne retiens pas ces arguments, mais je s'obstine à m'occuper de problèmes que je considère essentiels.

Cette question est essentielle, car elle est liée à toutes les autres. Et d'ailleurs, la virulence des polémiques que ce sujet inspire est certainement le meilleur révélateur de son importance. Pourquoi la féminisation des noms, métiers, titres ou fonctions déchaînerait-elle tant d'indignation et de passion si elle n'était vraiment qu'un sujet insignifiant ? La brutalité des critiques de ses opposants est précisément à la mesure des enjeux politiques que ce sujet recouvre.

Rappelons-nous la passe d'armes entre Sandrine Mazetier, vice-présidente de l'Assemblée nationale, et le député Julien Aubert qui s'obstinait avec délectation à l'appeler « *Madame le Président* ». Elle l'a rappelé gentiment à l'ordre une fois, deux fois, trois fois. On peut légitimement penser que ce garçon n'avait pas simplement qu'un problème de grammaire, mais qu'il cherchait un coup d'éclat, un peu son quart d'heure « warholien ». Or, refuser d'accorder au féminin le titre de Président, c'était tout bonnement nier la légitimité d'une femme à occuper la fonction de vice-présidente de l'assemblée. C'était exprimer une forme de résistance à l'affirmation de l'égalité des sexes dans le monde politique et, au-delà, dans tous les champs où les hommes ont joui d'une présence hégémonique durant des siècles.

Il n'est pas non plus étonnant que 142 députés de l'opposition, dont 16 femmes, se soient élevés contre la sanction prononcée à l'égard du député machiste en défendant la formulation coupable au nom de la pureté de la langue française ; car ce n'est pas une bataille sémantique qui se joue ici, c'est un combat politique.

Nous le savons toutes et tous ici - quoi qu'en disent les oreilles sensibles à ce que certains qualifient d'atrocités langagières - aucun mot n'est rebelle à la féminisation. C'est la société qui est encore récalcitrante à reconnaître aux femmes toute leur place dans l'espace public.

L'histoire le montre parfaitement ; la langue qui reflète notre manière de penser le monde légitime la domination d'un sexe sur un autre. Aujourd'hui, le masculin l'emporte encore sur le féminin pour des raisons assez étrangères à la linguistique.

Le très inspiré Nicolas Beauzée, grammairien du XVII^{ème} siècle livre une justification limpide : « *Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle* »

Il n'est pas anodin que cette règle ait été savamment entretenue par l'Académie française, une institution qui a mis pas moins de 345 ans à accueillir une femme parmi ses membres, et qui n'en compte que 5 sur 40 encore aujourd'hui. Plutôt que continuer à la défendre ardemment, peut-être pourrait-elle réfléchir à la manière dont on peut harmoniser le féminin des noms de fonctions et de métiers, afin que les nouvelles formulations cessent de heurter l'oreille des prétendus puristes ?

La langue est un héritage mais aussi une matière vivante qui doit s'adapter aux évolutions sociales. Dans un pays où l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la Constitution, la langue ne peut rester le dernier domaine où serait encore admise et revendiquée l'expression de la supériorité des seconds sur les premières. Soyons-en toutes et tous convaincus, ne pas pouvoir nommer le féminin ou le faire disparaître dans un genre prétendument indifférencié, c'est organiser l'invisibilité donc l'absence des femmes de la sphère publique. Ne pas pouvoir nommer au féminin, c'est interdire ou limiter l'accès des femmes aux métiers ou fonctions de pouvoir traditionnellement dévolus aux hommes en raison de leur supposée supériorité.

Mais c'est aussi instiller dans la tête des petites filles sur les bancs de l'école l'idée qu'elles ne seront jamais les égales des garçons même si on leur apprend qu'elles ont les mêmes droits. A-t-on jamais songé ce que représente dans le cerveau d'une petite fille de sept ou huit ans qui suit le cours de grammaire avec attention parce qu'elle est une bonne élève le fait d'entendre dire « *le masculin l'emporte sur le féminin* » ? Elle va le répéter puisque c'est la règle de grammaire qu'elle doit apprendre. Ce n'est pas sans effet sur ses représentations. Puis, elle passera à la conjugaison « *je, tu, il, nous, vous, ils* » ! Au final, c'est entretenir une conception rétrograde de la société que d'entendre dire cette grammaire qui reproduit les inégalités en les faisant symboliquement perdurer.

En prenant aujourd'hui l'engagement de promouvoir une communication débarrassée des stéréotypes de sexe, le CESE a choisi son camp si j'ose dire. Et je me réjouis que ce soit le camp du progrès contre celui du conservatisme. Je tiens donc à féliciter son Président pour cette initiative et à saluer le remarquable travail accompli par le Haut-conseil à l'égalité pour accompagner les signataires de la convention dans sa mise en œuvre concrète.

Le guide pratique est un précieux outil pour les administrations, les institutions et les pouvoirs publics. Cet ouvrage contribue au travail de pédagogie que nous devons mener pour combattre les représentations sexistes véhiculées par la langue mais aussi par les images qui enferment chaque sexe dans des rôles stéréotypés quand elles ne constituent pas directement une atteinte à la dignité des femmes.

Je pense ici aux travers que l'on observe régulièrement dans la publicité, malgré une vigilance accrue malgré les mises en garde régulièrement adressées à celles et ceux qui pensent que le sexisme fait vendre, ou dont la créativité reste manifestement bridée par le carcan des clichés les plus éculés.

Nul ne contestera qu'il reste encore beaucoup de progrès à faire en la matière. C'est la raison pour laquelle j'ai initié une réflexion sur cette question avec les professionnels du secteur et j'espère que nous pourrons bientôt présenter de nouvelles propositions pour faire aussi reculer le sexisme dans la publicité.

Car comme dans tous les domaines de l'image, elle devrait être un vecteur pour déconstruire les stéréotypes et faire évoluer les représentations de notre société, pas pour en reproduire les blocages.

À cet égard, je veux saluer le remarquable travail de Lionel Auzet et Marc Bati à la tête du festival international « *Très court* ». Je suis particulièrement heureuse de soutenir la compétition « *Paroles de femmes* » de ce festival qui, chaque année, contribue à accroître la visibilité des femmes dans le 7^{ème} art et le rayonnement du cinéma au féminin.

La dernière édition du festival de Cannes a d'ailleurs été une nouvelle occasion de déplorer que les réalisatrices soient encore largement sous-représentées dans la compétition officielle. On voit combien pèse encore le poids des traditions et des mauvaises habitudes dans notre société.

Dans le monde de la culture mais pas seulement ; toutes les sphères du quotidien portent l'empreinte des schémas ancestraux de la dénomination masculine.

Nous en avons toutes et tous quelques exemples en tête. Combien de femmes ayant accédé à des postes à responsabilités revendiquent encore délibérément l'usage du masculin pour désigner leur fonction, persuadées qu'en se faisant appeler par la forme masculine de leur titre elles en tireront une plus grande légitimité, un plus grand prestige et un plus grand respect.

Combien sommes-nous - malgré notre volonté de faire vivre une égalité réelle - à tomber encore parfois dans le piège des clichés sexistes tant ils imprègnent notre monde de pensée ? Qui, ici, peut affirmer qu'il ou elle n'a jamais été prise en défaut sur ce terrain sans pour autant inscrire ses propos ou ses actes dans une stratégie délibérée et assumée ?

Le guide du Haut-conseil à l'égalité est donc une balise indispensable pour nous aider à tenir le cap et à montrer la voie. Les pouvoirs publics ont naturellement un devoir d'exemplarité. Comme le CESE, ils ont la responsabilité de contribuer à la diffusion de bonnes pratiques par l'acquisition de bons réflexes. J'espère que beaucoup d'autres institutions publiques se saisiront de cet outil et s'engageront à leur tour en signant cette convention.

À commencer par mon propre ministère qui, plus qu'un autre, doit porter cette exigence. La difficulté, c'est que je partage certaines administrations avec le ministère des Affaires sociales, de la santé et avec le ministère du Travail, mais en vous lisant la liste de mes collègues - Marisol Touraine, Myriam El Khomri, Pascale Boistard et Clotilde Valter - je pense que nous pourrons bientôt figurer parmi les prochains signataires de cette convention, en bloc.

Je ne doute pas de leur volontarisme, que je sais partagé par l'ensemble des membres du gouvernement ; Erika Bareigts vient d'en apporter la preuve. Je saisis donc l'occasion de cette signature officielle pour les inviter à s'inscrire, elles et eux aussi, dans la même démarche que le CESE dont je salue à nouveau l'engagement.

Faire reculer tout ce qui fait obstacle à la visibilité des femmes dans l'espace public est pour moi, vous le savez, une priorité absolue.

Faire évoluer les mentalités pour construire des rapports humains fondés sur le respect et l'égalité est un objectif que nous devons relever collectivement.

Je remercie chacune et chacun d'entre vous, ici ou ailleurs, de contribuer à mes côtés à porter cette ambition.

En conclusion, une confiance : mes collaboratrices ont tapé le discours sous la forme exigée. C'est un exercice auquel il va falloir que je m'entraîne, et je le ferai !

(Applaudissements)

Mme Vion. Merci beaucoup, Madame la ministre. Votre présence est un signe extrêmement fort pour le Conseil économique, social et environnemental et pour la délégation aux droits des femmes délégation qui aura le plaisir de vous entendre d'ici à une quinzaine de jours. Merci.

Avant de céder la parole à notre président pour la clôture de cette séance, j'en profite pour vous remercier toutes et tous de votre présence, de votre participation, des nombreux échanges que nous avons eus, et puisque c'est une signature officielle et je salue mes collègues de la commission égalité du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire avec sa présidente.

M. le Président. Merci à Pascale Vion pour ce travail remarquable. Elle ouvre ainsi la voie. J'espère que notre assemblée servira d'exemple à d'autres institutions et organisations.

J'espère que le vœu que j'ai évoqué en préambule, à savoir la disparition demain du mot « parité » sera exaucé.

Merci à vous toutes et tous de votre participation.

Rendez-vous pour les Conseillères et les Conseillers le 14 juin prochain, à 14 heures 30 pour l'examen du *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016*, projet d'avis présenté par Pierre-Antoine Gailly, rapporteur avec l'appui de Benedict Donnelly, au nom de la section de l'économie et des finances, présidée par Hélène Fauvel.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à 17 heures 15.

Prochaine séance, le mardi 14 juin 2016, à 14 heures 30

ANNEXES

Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Claudie Baudino.

1- La règle de grammaire au service de l'inégalité
ou Comment le discours sur la langue a servi de rempart contre l'égalité

Le moment de l'histoire de l'égalité entre les femmes et les hommes -	La question en débat	La réponse dans le champ professionnel et politique	La réponse dans le champ linguistique
Fin 19 ^e siècle - Début 20 ^e siècle	Le libre accès de toutes, à tous les métiers, à toutes les fonctions	<i>L'exception devient la règle :</i> Les pionnières ouvrent la voie, l'accès est ouvert à toutes	<i>L'exception ne devient pas la règle :</i> On nomme la pionnière au féminin, mais les femmes au masculin
Les années 1980	La reconnaissance du principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	<i>Affirmation du principe d'égalité</i> professionnelle entre les femmes et les hommes	<i>Affirmation de l'inégale valeur des deux genres</i> , masculin et féminin
Fin 20 ^e siècle - Début 21 ^e siècle	La promotion de l'égalité réelle à travers la reconnaissance de la dualité de l'humanité	<i>Reconnaissance de la dualité de l'humanité</i> , composée de femmes et d'hommes, et mise en œuvre de mesures positives en faveur de l'égalité réelle	<i>Préservation de la neutralité du sujet de droit</i> à travers la réaffirmation de la fonction générique du genre masculin

« On commence par céder sur les mots et on finit parfois par céder sur les choses »
Freud, *Psychologie collective et analyse du moi*, 1921

2- La Norme questionnée par les usages
ou Comment l'Académie française s'est tardivement convertie à l'accord en genre des noms de métiers

	Fin 19 ^e siècle	Les années 1980	Fin 20 ^e siècle – Début 21 ^e siècle	2014
L'interrogation dans l'usage	Plusieurs formes féminines coexistent sans être reconnues comme officielles 1891 : Lettre de l'écrivaine Marie-Louise Gagneur à l'Académie française	Les femmes sont nommées au masculin dans les métiers valorisés et les fonctions de pouvoir 1984 : Création d'une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de professions et des titres	L'usage des formes féminines de noms de métiers et de fonctions se développe 1998 : Circulaire du Premier ministre visant à « accélérer l'évolution en cours »	La norme est d'accorder les noms en genre 06/10/2014 : Un député invoque « le droit canon de l'Académie française » pour récuser l'expression « Madame la présidente »
La réponse de l'Académie française	Réponse de deux académiciens à titre personnel : - <u>Le temps n'est pas venu...</u> - <u>Le féminin s'emploie là où les femmes sont légitimes</u>	Déclaration du 14/06/1984 - <u>Étanchéité des deux sphères, sociale et linguistique</u> « Aucun rapport d'équivalence n'existe entre le genre grammatical et le genre naturel. » - <u>La souveraineté de l'usage</u> « Des changements faits de propos délibérés dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées. Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier. »	Adresse au PR – 09/01/1998 - <u>L'appel à une police politique de la langue</u> Demande au chef de l'Etat « d'user de [son] autorité suprême pour rappeler chacun, où qu'il soit placé dans l'Etat, au respect dû à cette langue... » Mise au point – 2002 - <u>La souveraineté de l'usage passée sous silence</u> « Des changements faits de propos délibérés dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées. Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier. »	Déclaration du 10/10/2014 - <u>Tolérance à l'accord du genre grammatical avec le genre naturel</u> Elle reconnaît le « désir légitime des individus de mettre en accord, [...], leur appellation avec leur identité propre » - <u>Réaffirmation de la souveraineté de l'usage</u> « libérer l'usage, en laissant rivaliser des formes différentes sans chercher à en proscrire autoritairement aucune, jusqu'à ce que la meilleure l'emporte »

Annexe 2 - Diaporama illustrant les propos de Brigitte Grésy



L'INVISIBILITÉ DES FEMMES

5

Affiche de recrutement, 1966



DES PROGRES MAIS...

Campagne de recrutement par l'administration pénitentiaire, 2014



7

INSTRUMENTALISATION DU CORPS DES FEMMES

9

HYPERSEXUALISATION DU CORPS

« Becoming a donor is probably your only chance to get inside her », Reborn to be alive, belgian organ donor foundation, 2008



Ville de Besançon, 2012



11

Campagne du Conseil général de la Moselle, 2014

Affiche de la rencontre entre le RC Cannes et Béziers du 24 octobre 2015

13

REPRÉSENTATION DE CORPS NORMÉS

Campagne de prévention contre le viol par la police hongroise, « Tu y es pour quelque chose, tu peux agir pour éviter cela », 2014

Spot TV, *La voix*, 2009

15

STÉRÉOTYPES SEXISTES AU 1^{ER} DEGRÉ

17

Carnet de santé, Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône, 2015



Campagne de recrutement
par l'éducation nationale, 2011



19

Grâce à vous, cet homme peut aller au foot, au cinéma, au restaurant... où il veut et quand il veut.

Grâce à vous, cette femme peut aller chercher ses enfants à l'école juste après son travail...

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE TRANSPORTS EN COMMUN RECRUTE ET FORME SES TALENTS

Conducteurs h/f

pour le réseau de surface (les lignes de bus)

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE TRANSPORTS EN COMMUN RECRUTE ET FORME SES TALENTS

Conducteurs h/f

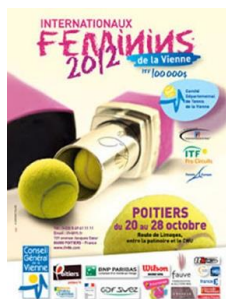
pour le réseau de surface (les lignes de bus)

21

STÉRÉOTYPES SEXISTES 2^{ÈME} DEGRÉ

23

Internationaux de tennis féminins à Poitiers, 2012



Campagne de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2015



25



Campagne, « Sciences: it's a girl thing! », Commission Européenne, 2012

27